

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Arrêté du 19 avril 2019

portant création de la spécialité *Arts graphiques* de brevet des métiers d'art et fixant ses modalités de délivrance.

NOR : MENE1911973A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D. 337-125 à D. 337-138 ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2012 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au brevet des métiers d'art ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « Communication graphique et audiovisuel » du 8 janvier 2019 ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation du 21 mars 2019,

Arrête

Article 1

Il est créé la spécialité « Arts graphiques » de brevet des métiers d'art à deux options, option A : Signalétique et option B : Décor peint, dont la définition et les modalités de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Sa présentation synthétique fait l'objet d'une annexe introductive jointe au présent arrêté.

Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Article 2

L'accès en première année du cycle d'études conduisant à la spécialité « Arts graphiques » de brevet des métiers d'art est ouvert aux titulaires de la spécialité « Signalétique et décors graphiques » de certificat d'aptitude professionnelle.

Article 3

Les référentiels des activités professionnelles et de compétences sont définis en **annexe I** du présent arrêté qui comporte l'annexe **I a** relative au référentiel des activités professionnelles et l'annexe **I b** relative au référentiel de compétences.

Article 4

Le référentiel d'évaluation est fixé par l'**annexe II** du présent arrêté et comprend l'**annexe II a** relative aux unités constitutives du diplôme, l'**annexe II b** relative au règlement d'examen et l'**annexe II c** relative à la définition des épreuves.

Article 5

La durée de la formation en milieu professionnel est de douze semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en **annexe III** du présent arrêté.

Article 6

La spécialité « Arts graphiques » de brevet des métiers d'art est délivrée aux candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20, d'une part à la moyenne des notes obtenues aux épreuves E2 et E3 évaluant la pratique professionnelle, et, d'autre part à la moyenne des notes obtenues à l'ensemble des épreuves constitutives du diplôme.

Les candidats ajournés à l'examen conservent, sur leur demande, les notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux épreuves dans la limite de 5 ans à compter de leur date d'obtention.

Article 7

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 22 octobre 1999 portant création du brevet des métiers d'art « Graphisme et décor » et les épreuves de l'examen organisé conformément au présent arrêté sont précisées en **annexe IV** au présent arrêté.

Article 8

La première session d'examen de la spécialité « Arts graphiques » de brevet des métiers d'art, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2021.

La dernière session d'examen du brevet des métiers d'art « Graphisme et décor » créé par l'arrêté du 22 octobre 1999 portant création du brevet des métiers d'art « Graphisme et décor » aura lieu en 2020.

A l'issue de cette session d'examen, l'arrêté du 22 octobre 1999 précité est abrogé.

Article 9

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 19 avril 2019

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Marc Huart

Annexe introductive



RÉFÉRENTIEL

Brevet des **M**étiers d'**A**rt

Arts Graphiques

Option A : Signalétique

Option B : Décor peint

SOMMAIRE

Tableau de synthèse Activités/Blocs de compétences/Unités

ANNEXE I Référentiels des activités professionnelles et de compétences

I-a Référentiel des activités professionnelles

I-b Référentiel de compétences
Compétences et savoirs associés

ANNEXE II Référentiel d'évaluation

II-a Unités constitutives du diplôme

II-b Règlement d'examen

II-c Définition des épreuves

ANNEXE III Période de formation en milieu professionnel

ANNEXE IV Tableau de correspondance entre les unités de l'ancien et du nouveau diplôme

Tableau de synthèse Activités/Blocs de compétences/Unités Brevet des métiers d'art « Arts graphiques »

ACTIVITÉ	BLOCS DE COMPÉTENCES	UNITÉS
Activité 1 Conduite de projet en signalétique ou en décor	Bloc n°1 – Conduite de projet en signalétique ou en décor <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une méthodologie de projet. - Collecter et exploiter les informations. - Présenter des propositions esthétiques et techniques. 	Unité U1 Conduite de projet en signalétique ou en décor
Activité 2 Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor	Bloc n°2 - Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor <ul style="list-style-type: none"> - Analyser une demande, un cahier des charges. - Proposer et justifier des solutions techniques de réalisation. - Déterminer et planifier les étapes de réalisation. 	Unité U2 Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor
Activité 3 Réalisation d'une signalétique ou d'un décor	Bloc n°3 - Réalisation d'une signalétique ou d'un décor <ul style="list-style-type: none"> - Préparer les matériels, les équipements, les outils, les matériaux. - Préparer les fichiers pour la production. - Préparer les supports. - Gérer la logistique du chantier. - Assurer les opérations de réalisation d'une signalétique ou d'un décor. - Assurer les opérations de finition d'une signalétique ou d'un décor. - Installer une signalétique ou un décor sur site. - Organiser le bon fonctionnement des matériels, des équipements. - Assurer le respect des normes environnementales et de sécurité. 	Unité U3 Réalisation d'une signalétique ou d'un décor
	Bloc n°4 - Arts appliqués au métier et culture artistique professionnelle (bloc de compétences professionnelles transversales) <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les caractéristiques graphiques, esthétiques et stylistiques. - Proposer des solutions graphiques et esthétiques. - S'exprimer graphiquement. 	Unité U4 Arts appliqués au métier et culture artistique professionnelle
	Bloc n°5 - Mathématiques, Physique-Chimie <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter, simuler. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. 	Unité U5 Mathématiques, Physique-Chimie
	Bloc n°6 - Langue vivante Compétences de niveau B1+ du CECRL. <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu. - Interagir en langue étrangère. - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère. 	Unité U6 Langue vivante

	<p>Bloc n°7 - Français-Histoire géographie-enseignement moral et civique</p> <p><u>Français</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer. - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire. - Devenir un lecteur compétent et critique. - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p><u>Histoire-géographie-enseignement moral et civique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures. - Comprendre les enjeux liés au développement durable. - Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation. - Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux. 	<p>Unité U7 Français-Histoire géographie- Enseignement moral et civique</p>
	<p>Bloc 8 - Éducation physique et sportive</p> <p>Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale. - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains. - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique. - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif. - Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi. 	<p>Unité U8 Éducation physique et sportive</p>
	<p>Bloc facultatif de Langue vivante</p> <p>Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu. - Interagir en langue étrangère. - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère. 	<p>Unité Facultative Langue vivante</p>

ANNEXE I

RÉFÉRENTIELS DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DE COMPÉTENCES

I a : Référentiel des activités professionnelles Brevet des métiers d'art « Arts graphiques »

1 - Le contexte professionnel

1-1 Types d'entreprises

Le titulaire du BMA « Arts graphiques » option A, « Signalétique », et option B, « Décor peint », exerce son activité essentiellement dans de très petites, petites et moyennes entreprises, majoritairement de type artisanales.

Les entreprises de signalétique fonctionnent principalement sur la base d'un salariat fixe. En décor peint, les interventions se font souvent par regroupement d'intervenants autour de projets. Beaucoup de professionnels travaillent sous le statut d'indépendant.

Ces entreprises sont amenées à concevoir, réaliser numériquement et/ou manuellement :

Option A

- des marquages en signalétique et décors graphiques (publicitaires ou/et décoratifs) et à les installer ;

Option B

- des décors peints ou en techniques mixtes et/ou des peintures sur volume (polystyrène, vinyle, résine...).

Elles peuvent également être de conseil.

Dans leur spécialité, la plupart prennent en compte les réalisations suivantes qui peuvent être pérennes ou éphémères :

- les décors événementiels (salons, scènes, musées) ;
- le décor de surfaces (murs, sols et plafonds) ;
- le décor de vitrines ;
- le décor sur volume (événementiel).

Les entreprises de signalétiques prennent également en compte :

- la signalétique extérieure et intérieure ;
- les enseignes non lumineuses et panneaux publicitaires et informatifs ;
- le marquage sur bâches ;
- le décor de véhicules.

Certaines entreprises de peinture en décors prennent également en compte :

- le décor scénographique (musée, plateau TV, spectacle...) ;
- le décor de mobilier ;
- la rénovation de décors peints.

1-2 Secteur d'activité

Les entreprises réalisent des travaux pour le compte :

- d'établissements recevant du public (centres culturels, parcs à thèmes, musées...), certains concernant plus précisément l'option A (établissements d'enseignement, structures médicales...) et d'autres, l'option B (salles de spectacles, cinémas...);
- d'administrations ;
- de commerces ;
- d'entreprises ;
- de particuliers.

L'option B est particulièrement impliquée dans le domaine du bâtiment.

2 - L'emploi et la qualification

2-1 Définition de l'emploi

Le titulaire du BMA « Arts graphiques » est un professionnel très qualifié des métiers d'art. Il intervient, dans la réalisation de signalétiques ou de décors. Il maîtrise l'ensemble des outils de production : plotter de découpe, imprimante numérique 2D ou 3D, plastifieuse, machine numérique de gravure et de découpe, petit outillage de peinture, outils manuels. La pose et la peinture sont réalisées en atelier et/ou en extérieur.

En atelier et sur site, son activité consiste à préparer, fabriquer et installer, si nécessaire, une signalétique ou un décor.

2-2 Classification du diplôme et niveau de qualification

Ce diplôme se situe au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

L'appellation la plus courante de l'emploi et du niveau de qualification est « signaléticien » pour l'option A « peintre en décors » pour l'option B.

2-3 Perspectives d'évolution

Le titulaire BMA « Arts graphiques » doit s'intégrer dans une équipe et, après quelques mois, développer son autonomie et montrer sa capacité à participer à la conception et à exécuter la réalisation de tout ou partie d'une signalétique ou d'un décor.

Il peut poursuivre des études dans la filière vers un diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) de niveau 6.

Après quelques années d'expérience, il pourra évoluer vers la qualification de chef d'atelier, un statut d'artisan ou d'indépendant. Il pourra également envisager de créer sa propre entreprise.

2-4 Activités professionnelles et place dans l'organisation de l'entreprise

Dans le cadre de ses activités, il respecte les critères esthétiques et les contraintes techniques. Il s'adapte à l'usage de nouveaux matériaux ou équipements et au développement numérique et assure une veille sur l'évolution des tendances et des techniques.

À partir d'un cahier des charges, d'un brief créatif ou d'une demande client, il est amené à :

- **formaliser** une demande ;
- **participer** à la conception ;
- **modéliser** une proposition ;
- **préparer** la matière d'œuvre ;
- **élaborer ou récupérer** des fichiers ;

- les **adapter** aux formats et aux outils de production ;
- **identifier** et **préparer** un support ;
- **lancer** la production d'une signalétique ou d'un décor ;
- **peindre, façonner** ou **poser** sur support ;
- **contrôler** la qualité ;
- **installer** ;
- **entretenir** son poste de travail ;
- **respecter** les consignes de sécurité et la réglementation.

Les tableaux suivants précisent :

- les ouvrages réalisés ;
- les matériaux, les produits et les composants utilisés ;
- les activités et les tâches du métier ;
- les tableaux de détail de ces activités.

LES OUVRAGES RÉALISÉS

Définition de la notion d'un ouvrage réalisé par le titulaire du BMA « Arts graphiques ».

La réalisation d'un ouvrage par le titulaire du BMA doit respecter un cahier des charges, une fiche de fabrication, déterminant les caractéristiques esthétiques et techniques du marquage ou du décor ainsi que les matériaux utilisés. Selon le processus de fabrication, il effectue tout ou partie des tâches suivant l'organisation du travail dans l'atelier, les ouvrages étant réalisés à l'unité ou en série.

OUVRAGES DE LA PROFESSION	FABRICATION			
	Très Fréquente	Assez fréquente	Peu fréquente	Exceptionnelle
Options A et B				
Vitrine commerciale.	X			
Habillage de stand.			X	
Décor volume.		X		
Option A				
Signalétique intérieure.	X			
Signalétique extérieure.	X			
Petite enseigne.		X		
Marquage de véhicule.		X		
Décor publicitaire ou informatif.		X		
Façade commerciale.			X	
Lettrage peint de signalétique.				X
Option B				
Signalétique intérieure peinte.				X
Signalétique extérieure peinte.				X
Façade commerciale peinte.		X		
Décor peint :				
- trompe l'œil ;	X			
- effet et imitation de matières (homogènes ou composites) ;	X			
- patine ;	X			
- feuille métallique ;			X	
- lettrage peint.			X	
Rénovation de décor.			X	

LES MATÉRIAUX ET PRODUITS UTILISÉS

Nature	Matériaux et Produits		
Supports rigides	<ul style="list-style-type: none"> - plastiques (PMMA, ABS, PVC, PET...); - panneau sandwich; - panneau composite; - bois; - verre; - aluminium; - laiton; - inox; - acier; - support magnétique; - carton; - supports muraux anciens ou neufs : plâtre, enduit, béton...; - ... 		
Supports souples	<ul style="list-style-type: none"> - bâches; - papiers; - tissus; - toiles; - ... 		
Vinyles adhésifs	pour découpe		
	<p><u>Commun</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - polymère; - monomère; - coulé; - dépoli; - de masquage; - ... 	<p><u>Option A</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rétro-réfléchissant; - flock et flex; - ... 	
	pour impression numérique		
	<p><u>Commun</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - polymère; - monomère; - coulé; - ... 	<p><u>Option A</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - flex; - micro-perforé; - ... 	
	<p><u>Techniques (Option A)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - anti UV; - anti chaleur; - anti effraction; - miroir sans teint; - décoratif; - ... 		
Finition de protection	<p><u>Commun</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vernis. 	<p><u>Option A</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - encapsulage; - lamination; - ... 	<p><u>Option B</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cire.

Fixation / Accrochage	<ul style="list-style-type: none"> - colle ; - vis ; - entretoise ; - œillet ; - adhésif double-face ; - ...
Encres et peintures	<p><u>Encres d'impression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aqueuses ; - solvants ; - UV ; - latex ; - de sublimation. <p><u>Peintures</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aqueuses ; - solvants ; - ...

ACTIVITÉS ET TÂCHES

Pour chacune des tâches, le degré d'autonomie du titulaire du BMA est indiqué selon trois niveaux associant son autonomie réelle de savoir-faire et sa responsabilité concernant l'exécution et le résultat attendu de la tâche.

Sous contrôle (SC)	Le titulaire du BMA « Arts graphiques » exécute la tâche sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et selon une méthode imposée. (<i>autonomie partielle</i>)
Autonomie (A)	Le titulaire du BMA « Arts graphiques » maîtrise l'exécution de la tâche et peut en choisir la méthode d'exécution. (<i>autonomie totale</i>)
Responsabilité (R)	Le titulaire du BMA « Arts graphiques » exerce durant la tâche la responsabilité partielle ou totale : <ul style="list-style-type: none"> - I : des personnels (gestion d'une petite équipe et de la sécurité), - II : des moyens (utilisation rationnelle des matériels), - III : des produits réalisés (conformité, qualité).

Activités	A1 – Conduite de projet en signalétique ou en décor
	A2 – Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor
	A3 – Réalisation d'une signalétique ou d'un décor

Les arts appliqués au métier et la culture artistique professionnelle sont inscrits dans un bloc de compétences professionnelles transversales mobilisées dans l'ensemble des activités décrites dans le tableau.

Identification des tâches dans les tableaux d'activités :

T : tâche commune aux options A et B

Ta : tâche exclusive de l'option A signalétique

Tb : tâche exclusive de l'option B décor peint

ACTIVITÉS	TÂCHES	SC	A	R
-----------	--------	----	---	---

A1 Conduite de projet en signalétique ou en décor	T1 - Planifier un projet de signalétique ou de décor.	X		II III
	T2 - Élaborer un questionnaire en réponse à un axe d'étude.		X	
	T3 - Collecter et organiser une documentation liée au projet.		X	
	T4 - Mener des expérimentations.	X		
	T5 - Présenter le projet.		X	
A2 Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor	T1 - Interpréter une demande client.		X	II III
	T2 - Participer à l'élaboration d'un cahier des charges.	X		
	T3 - Effectuer un relevé d'état des lieux.		X	
	T4 - Gérer des informations techniques relatives à la réalisation.		X	
	T5 - Proposer et argumenter des solutions techniques (matériaux, procédé, fixation, etc.).		X	
	T6 - Élaborer un cahier des contenus.		X	
	T7b - Déterminer la préparation du support.	X		
	T8 - Planifier les étapes de réalisation.		X	

ACTIVITÉS	TÂCHES	SC	A	R
-----------	--------	----	---	---

A3 Réalisation d'une signalétique ou d'un décor	T1 - Identifier et préparer les matières premières.		X	II
	T2 - Gérer les approvisionnements.	X		
	T3 - Préparer les fichiers de réalisation.		X	
	T4 - Sélectionner l'outillage, les consommables et les machines.		X	
	T5 - Organiser et attribuer les postes de travail.	X		I II
	T6b - Valider un support.		X	II
	T7a - Préparer le support d'un marquage.		X	I II III
	T8b - Participer à la préparation d'un support de décor peint.	X		
	T9 - Fabriquer les visuels 2D ou 3D à partir de fichiers, dans le cadre de réalisations associant différentes matières et/ou techniques.		X	
	T10a - Exécuter le lettrage peint.	X		
	T11b - Exécuter le décor peint.		X	
	T12 - Identifier et réaliser les opérations de finition.		X	
	T13 - Gérer le déplacement.		X	
	T14 - Installer le chantier.		X	
	T15 - Poser l'ouvrage.		X	
	T16 - Contrôler la conformité à chaque étape de la réalisation.		X	
	T17 - Gérer les produits et les déchets dans le respect des normes environnementales.		X	
	T18 - Effectuer la maintenance de premier niveau des machines fixes, portatives et des outillages manuels.		X	
	T19 - Gérer des informations pour aider au diagnostic des pannes et des dysfonctionnements.		X	
	T20 - Organiser une intervention de réparation.		X	

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉ	A1 – CONDUITE DE PROJET EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR		
TÂCHES			
<p>T1 - Planifier un projet de signalétique ou de décor. T2 - Élaborer un questionnement en réponse à un axe d'étude. T3 - Collecter et organiser une documentation liée au projet. T4 - Mener des expérimentations. T5 - Présenter le projet.</p>			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
	<ul style="list-style-type: none"> -bureau d'étude ; -atelier. 		
Données techniques / ressources			
	<ul style="list-style-type: none"> -demande du client (avec ou sans cahier des charges) ; -contraintes techniques et esthétiques ; -environnement du chantier, contexte d'intervention ; -documents fournisseurs ; - normes et réglementations. 		
Ressources humaines et moyens matériels			
	<ul style="list-style-type: none"> -supérieur hiérarchique et/ou équipe de travail ; -équipements informatiques ; -parc machine de l'entreprise ; - logiciels DAO, logiciels dédiés aux machines. 		
Sous contrôle : T2, T3, T5		Autonomie : T1, T4	
Responsabilité sur :	I – Personnes <input type="checkbox"/>	II – Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	III – Produit <input checked="" type="checkbox"/>
RÉSULTATS ATTENDUS			
<p><i>T1 - Planifier un projet de signalétique ou de décor.</i> R1 : les étapes du projet sont correctement identifiées et organisées dans le respect des délais en prenant en compte les ressources de l'entreprise.</p>			
<p><i>T2 - Élaborer un questionnement en réponse à un axe d'étude.</i> R2-1 : le questionnement est en cohérence avec la demande du client et la collecte de documentation. R2-2 : le questionnement permet d'envisager des pistes variées.</p>			
<p><i>T3 - Collecter et organiser une documentation liée au projet.</i> R3 : la documentation technique et esthétique est classée et pertinente.</p>			
<p><i>T4 - Mener des expérimentations.</i> R4 : les expérimentations exploitent la documentation et permettent la proposition de solutions diversifiées.</p>			
<p><i>T5 - Présenter le projet.</i> R5-1 : le projet répond aux attentes du client et prend en compte les ressources de l'entreprise. R5-2 : la présentation permet la compréhension des propositions de solutions et les valorise.</p>			

ACTIVITÉ	A2 – ÉTUDE D'UNE RÉALISATION EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR		
TÂCHES			
<p>T1 - Interpréter une demande client. T2 - Participer à l'élaboration d'un cahier des charges. T3 - Effectuer un relevé d'état des lieux. T4 - Gérer des informations techniques relatives à la réalisation. T5 - Proposer et argumenter des solutions techniques (matériaux, procédé, fixation, etc.) T6 - Élaborer un cahier des contenus. T7b - Déterminer la préparation du support. T8 - Planifier les étapes de réalisation.</p>			
CONDITIONS D'EXERCICE			
Situation de travail			
	<ul style="list-style-type: none"> -bureau d'étude ; -sur site ; 		
Données techniques / ressources			
	<ul style="list-style-type: none"> -demande du client (fonction d'usage, fonction d'estime) ; -plans d'ensemble et/ou maquette numérique ; -contraintes techniques et esthétiques ; -environnement du chantier, contexte d'intervention ; -planning du projet ; -documents fournisseurs ; - normes et réglementations. 		
Ressources humaines et moyens matériels			
	<ul style="list-style-type: none"> -supérieur hiérarchique et/ou équipe de travail ; -équipements informatiques ; -parc machine de l'entreprise ; - logiciels DAO, logiciels dédiés aux machines. 		
Sous contrôle : T2, T7b		Autonomie : T1, T3, T4, T5, T6, T8	
Responsabilité sur :	I – Personnes <input type="checkbox"/>	II – Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	III – Produit <input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS

T1 - Interpréter une demande client.

R1 : l'interprétation permet d'établir un cahier des charges.

T2 - Participer à l'élaboration d'un cahier des charges.

R2 : le cahier des charges traduit la demande du client et permet l'élaboration du cahier des contenus.

T3 - Effectuer un relevé d'état des lieux.

R3 : les contraintes du lieu sont appréhendées et sont prises en compte dans le cahier des contenus ; elles permettent d'évaluer la faisabilité.

T4 - Gérer des informations techniques relatives à la réalisation.

R4 : les informations techniques recueillies et classées permettent d'assurer les différentes phases de la réalisation.

T5 - Proposer et argumenter des solutions techniques (matériaux, procédé, fixation, etc.)

R5 : les solutions techniques proposées sont justifiées, répondent au cahier des charges et prennent en compte les moyens techniques et les ressources humaines de l'entreprise.

T6 - Elaborer un cahier des contenus.

R6 : le cahier des contenus permet la validation par le client et la mise en production.

T7b - Déterminer la préparation du support.

R7b : le support est conforme à la norme (NF-DTU 59.1) et peut recevoir le décor peint.

T8 - Planifier les étapes de réalisation.

R8: les opérations nécessaires sont correctement identifiées et organisées dans le respect du cahier des contenus.

ACTIVITÉ	A3 –RÉALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE OU D'UN DÉCOR
TÂCHES	
<p>T1 - Identifier et préparer les matières premières.</p> <p>T2 - Gérer les approvisionnements.</p> <p>T3 - Préparer les fichiers de réalisation.</p> <p>T4 - Sélectionner l'outillage, les consommables et les machines.</p> <p>T5 - Organiser et attribuer les postes de travail.</p> <p>T6b - Valider un support.</p> <p>T7a - Préparer le support d'un marquage.</p> <p>T8b - Participer à la préparation d'un support de décor peint.</p> <p>T9 - Fabriquer les visuels 2D ou 3D à partir de fichiers, dans le cadre de réalisations associant différentes matières et/ou techniques.</p> <p>T10a - Exécuter le lettrage peint.</p> <p>T11b - Exécuter le décor peint.</p> <p>T12 - Identifier et réaliser les opérations de finition.</p> <p>T13 - Gérer le déplacement.</p> <p>T14 - Installer le chantier.</p> <p>T15 - Poser l'ouvrage.</p> <p>T16 - Contrôler la conformité à chaque étape de la réalisation.</p> <p>T17 - Gérer les produits et les déchets dans le respect des normes environnementales.</p> <p>T18 - Effectuer la maintenance de premier niveau des machines fixes, portatives et des outillages manuels.</p> <p>T19 - Gérer des informations pour aider au diagnostic des pannes et des dysfonctionnements.</p> <p>T20 - Organiser une intervention de réparation.</p>	
CONDITIONS D'EXERCICE	
Situation de travail	
	<p>-en atelier ;</p> <p>-sur site.</p>
Données techniques / ressources	
	<ul style="list-style-type: none"> - cahiers des contenus : • plans d'ensemble et/ou maquette numérique, maquette aquarelle, échantillons ; • contraintes techniques et esthétiques ; • matériaux ; • bon à tirer (BAT). - consignes écrites, graphiques et orales ; - planification des tâches dans l'équipe ; - environnement du chantier, contexte d'intervention ; - documents fournisseurs ; - normes et réglementations ; - fichiers numériques ; - matières premières et consommables.

Ressources humaines et moyens matériels			
	-supérieur hiérarchique et/ou équipe de travail ; -équipements informatiques ; -parc machine de l'entreprise ; -logiciels DAO, logiciels dédiés aux machines ; -dispositifs de protection collective (pièces en mouvement, bruit, poussières) ; -équipements de protection individuelle (EPI).		
Sous contrôle : T2, T5, T8b, T10a		Autonomie : T1, T3, T4, T6b, T7a, T9, T11b, T12, T13, T14, T15, T16, T17, T18, T19, T20	
Responsabilité sur :	I – Personnes <input checked="" type="checkbox"/>	II – Moyens <input checked="" type="checkbox"/>	III – Produit <input checked="" type="checkbox"/>

RÉSULTATS ATTENDUS
<p><i>T1 - Identifier et préparer les matières premières.</i> R1 : les matières premières nécessaires sont prêtes à l'usage.</p>
<p><i>T2 - Gérer les approvisionnements.</i> R2-1 : le suivi du stock est assuré ; R2-2 : les approvisionnements permettent la réalisation.</p>
<p><i>T3 - Préparer les fichiers de réalisation.</i> R3 : les fichiers permettent le lancement de la réalisation.</p>
<p><i>T4 - Sélectionner l'outillage, les consommables et les machines.</i> R4 : l'outillage, les consommables et les machines sont recensés et opérationnels.</p>
<p><i>T5 - Organiser et attribuer les postes de travail.</i> R5 : les postes de travail sont disponibles et fonctionnels dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, leur répartition est opérationnelle.</p>
<p><i>T6b - Valider un support.</i> R6b : le support est conforme (NF-DTU 59.1) et peut recevoir le décor peint.</p>
<p><i>T7a - Préparer le support d'un marquage.</i> R7a : les supports sont préparés et permettent la réalisation de marquages associant différentes techniques et matières.</p>
<p><i>T8b - Participer à la préparation d'un support de décor peint.</i> R8b : la préparation permet la réalisation d'un décor peint.</p>
<p><i>T9 - Fabriquer les visuels 2D ou 3D à partir de fichiers, dans le cadre de réalisations associant différentes matières et/ou techniques.</i> R9 : les visuels sont conformes et prennent en compte l'association des différentes techniques et matières.</p>
<p><i>T10a - Exécuter le lettrage peint.</i> R10a : le lettrage peint répond aux attendus graphiques, typographiques et techniques d'une signalétique.</p>

<p><i>T11b - Exécuter le décor peint.</i></p> <p>R11b : le décor répond aux attendus esthétiques et techniques.</p>
<p><i>T12 - Identifier et réaliser les opérations de finition.</i></p> <p>R12 : les finitions sont conformes aux besoins liés à l'usage et respectent le contexte d'intervention.</p>
<p><i>T13 - Gérer le déplacement.</i></p> <p>R13 : les moyens humains et matériels sont mobilisés pour permettre la réalisation du chantier.</p>
<p><i>T14 - Installer le chantier.</i></p> <p>R14 : l'installation permet la sécurisation du chantier et la mise en place d'une zone de travail.</p>
<p><i>T15 - Poser l'ouvrage.</i></p> <p>R15 : l'ouvrage est installé conformément au cahier des contenus.</p>
<p><i>T16 - Contrôler la conformité à chaque étape de la réalisation.</i></p> <p>R16: le marquage ou le décor est conforme au cahier des contenus.</p>
<p><i>T17 - Gérer les produits et les déchets dans le respect des normes environnementales.</i></p> <p>R17 : les normes environnementales et la réglementation de l'entreprise sont respectées.</p>
<p><i>T18 - Effectuer la maintenance de premier niveau des machines fixes, portatives et des outillages manuels.</i></p> <p>R18 : les machines, fixes, portatives et les outillages manuels sont contrôlés et maintenus en bon état de fonctionnement.</p>
<p><i>T19 - Gérer des informations pour aider au diagnostic des pannes et des dysfonctionnements.</i></p> <p>R19 : les dysfonctionnements sont analysés et communiqués pour une prise de décision.</p>
<p><i>T20 - Organiser une intervention de réparation.</i></p> <p>R20 : les moyens nécessaires de l'entreprise et les prestataires sont mobilisés pour mettre en œuvre la réparation.</p>

Annexe I b : Référentiel de compétences Brevet des métiers d'art « Arts graphiques »

PRÉSENTATION DES BLOCS ET DES COMPÉTENCES

ACTIVITÉS	BLOCS	COMPÉTENCES
CONDUITE DE PROJET EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR	CONDUITE DE PROJET EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR	C1
		1 - Appliquer une méthodologie de projet.
		2 - Collecter et exploiter les informations.
		3 - Présenter des propositions esthétiques et techniques.
ÉTUDE D'UNE RÉALISATION EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR	ÉTUDE D'UNE RÉALISATION EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR	C2
		1 - Analyser une demande, un cahier des charges.
		2 - Proposer et justifier des solutions techniques de réalisation.
		3 - Déterminer et planifier les étapes de réalisation.
RÉALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE OU D'UN DÉCOR	RÉALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE OU D'UN DÉCOR	C3
		1 - Préparer les matériels, les équipements, les outils, les matériaux.
		2 - Préparer les fichiers pour la production.
		3 - Préparer les supports.
		4 - Gérer la logistique du chantier.
		5 - Assurer les opérations de réalisation d'un décor ou d'une signalétique.
		6 - Assurer les opérations de finition d'une signalétique ou d'un décor.
		7 - Installer une signalétique ou un décor sur site.
		8 - Organiser le bon fonctionnement des matériels, des équipements.
9 - Assurer le respect des normes environnementales et de sécurité.		
ARTS APPLIQUÉS AU MÉTIER ET CULTURE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE	ARTS APPLIQUÉS AU MÉTIER ET CULTURE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE	C4
		1 - Analyser les caractéristiques graphiques, esthétiques et stylistiques.
		2 - Proposer des solutions graphiques et esthétiques.
		3 - S'exprimer graphiquement.

Les compétences qui suivent sont valables pour les options A et B.

Les compétences spécifiques sont signalées : *Option A* ou *Option B*.

C1 : CONDUIRE UN PROJET EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR			
C1.1	Appliquer une méthodologie de projet		
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C1.1.1	<p>Organiser les différentes phases d'une méthodologie de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse de la demande client ou du cahier des charges, - collecte d'informations et de références, - expérimentations esthétiques et techniques, - confrontation et sélection d'une ou plusieurs hypothèses, - définition d'une proposition. 	<p>La demande du client, le cahier des charges ou le brief créatif.</p> <p>Les ressources documentaires esthétiques, stylistiques et techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - documentation de l'entreprise ; - publications imprimées; - sites Internet ; - fabricants et fournisseurs ; - salons, expositions ; - ... 	<p>Les phases du projet sont définies et structurées.</p>
C1.1.2	<p>Respecter une chronologie dans les phases successives d'élaboration d'un projet.</p>	<p>Les données techniques et réglementaires (fiches techniques et normes).</p> <p>Les ressources humaines de l'entreprise et ses moyens techniques.</p>	<p>La succession des phases est cohérente et respecte une méthodologie de projet.</p>
C1.1.3	<p>Mener une recherche en réponse à une demande ou à un cahier des charges.</p>	<p>Les moyens manuels et numériques de représentation graphique.</p>	<p>La progression de la recherche est logique et cohérente dans toutes ses phases.</p>
Savoirs technologiques associés : S2.			

C1 : CONDUIRE UN PROJET EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR

C1.2

Collecter et exploiter les informations.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C1.2.1	Rechercher et identifier les informations nécessaires au regard d'une situation professionnelle.	La demande du client, le cahier des charges ou le brief créatif. Les ressources documentaires esthétiques, stylistiques et techniques : <ul style="list-style-type: none"> - documentation de l'entreprise ; - publications imprimées ; - sites Internet ; - fabricants et fournisseurs ; - salons, expositions ; - ... Les données techniques et réglementaires (fiches techniques et normes). Les ressources humaines de l'entreprise et ses moyens techniques. Les moyens manuels et numériques de représentation graphique.	Les informations recueillies sont fiables, pertinentes et suffisantes.
C1.2.2	Classer et hiérarchiser différentes informations dans le cadre d'une recherche.		Le classement et la hiérarchisation sont pertinents au regard des critères retenus. Dans le cadre d'un projet, le classement et la hiérarchisation permettent l'élaboration d'hypothèses.
C1.2.3	Exploiter une documentation dans le cadre d'un projet.		Les informations sont mobilisées dans l'élaboration d'hypothèses variées.
C1.2.4	Suivre l'actualité artistique : <ul style="list-style-type: none"> - revues et sites professionnels et artistiques ; - salons, expositions, galeries ; - graphistes, créateurs, designers... 		Les nouveautés, tendances et évolutions sont repérées, analysées et partagées.
C1.2.5	Constituer des bases de données.		Les bases de données sont actualisées, sauvegardées et classées suivant des critères définis.
Savoirs technologiques associés : SA, SB, S1, S2, S3, S4, S5, S6, S7.			

C1 : CONDUIRE UN PROJET EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR

C1.3 Présenter des propositions esthétiques et techniques.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C1.3.1	Choisir les modes et les moyens de présentation oraux, écrits et graphiques adaptés.	<p>La demande du client, le cahier des charges ou brief créatif.</p> <p>Les ressources documentaires esthétiques, stylistiques et techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - documentation de l'entreprise ; - publications imprimées ; - sites Internet ; - fabricants et fournisseurs ; - salons, expositions ; - ... 	<p>Les modes et les moyens de présentation sont adaptés au type d'information à transmettre aux interlocuteurs.</p>
C1.3.2	Structurer et mettre en forme des supports de présentation.	<p>Les données techniques et réglementaires (fiches techniques et normes).</p>	<p>Les supports sont clairs, attractifs et organisés.</p>
C1.3.3	Exposer un projet dans ses différentes phases.	<p>Les ressources humaines de l'entreprise et ses moyens techniques.</p> <p>Les moyens manuels et numériques de représentation graphique.</p>	<p>Le propos est structuré et cohérent avec les supports de présentation et permet la compréhension des propositions.</p> <p>Le vocabulaire professionnel est mobilisé à bon escient.</p>

Savoirs technologiques associés : SA, SB, S1, S2, S3, S7.

C2 : ÉTUDIER UNE RÉALISATION EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR

C2.1

Analyser une demande, un cahier des charges.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus	
C2.1.1	Analyser et interpréter une demande client.		La demande du client est étudiée et comprise.	
C2.1.2	Identifier les données fonctionnelles.		La demande du client.	Les différentes fonctions de l'ouvrage sont répertoriées.
C2.1.3	Identifier les données techniques de l'ouvrage et du site.		Le cahier des charges. Les ressources documentaires : - documentation de l'entreprise ; - publications imprimées ; - sites Internet, tutoriels... ; - fabricants, fournisseurs ; - salons, expositions ; - ...	L'ensemble des données de l'ouvrage est répertorié et classé. Les dimensions, la nature des supports et l'agencement des espaces sont relevés pour permettre la bonne implantation de l'ouvrage.
C2.1.4	Identifier les données esthétiques et stylistiques.			Les données sont repérées.
C2.1.5	Identifier les données réglementaires.		La documentation technique et réglementaire (fiches techniques de matériaux, de produits et des matériels...)	Les règlements liés à la fonction et à l'implantation de l'ouvrage sont pris en compte.
C2.1.6	Identifier les données budgétaires.		Les ressources humaines de l'entreprise et ses moyens techniques.	Les coûts de main d'œuvre, de matière d'œuvre, de matériel spécifique et de sous-traitance sont estimés.
C2.1.7	Analyser la faisabilité du projet et proposer si nécessaire des adaptations.		Les moyens manuels et numériques de représentation graphique. Les outils de relevé.	L'analyse est exhaustive et les propositions d'adaptation sont pertinentes.
C2.1.8	Collaborer à l'élaboration d'un cahier des charges.			Le cahier des charges est conforme à la demande du client. Les données permettent l'étude et la réalisation.
C2.1.2	Savoirs technologiques associés : SA, SB, S1, S4, S7.			

C2 : ÉTUDIER UNE RÉALISATION EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR

C2.2 Proposer et justifier des solutions techniques de réalisation.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C2.2.1	Rechercher des solutions techniques pour la réalisation d'un ouvrage et son implantation.	La demande du client. Le cahier des charges. Les pré-maquettes. Les ressources documentaires :	Les solutions retenues sont justifiées (matériaux, produits auxiliaires, techniques de mise en œuvre). Elles prennent en compte les règles de sécurité liées à l'implantation. La maquette répond au cahier des charges. Les échantillons sont conformes à la demande et permettent la validation du client. Le cahier des contenus permet la réalisation.
C2.2.2	Concevoir la maquette numérique (<i>options A et B</i>).	- documentation de l'entreprise ; - publications imprimées ; - sites Internet, tutoriels... ; - fabricants, fournisseurs ; - ...	
C2.2.3	OPTION B : Concevoir la maquette en technique traditionnelle ou mixte.	La documentation technique et réglementaire (fiches techniques de matériaux, de produits et des matériels...)	
C2.2.4	Réaliser des échantillons en vue de la fabrication.	Les ressources humaines de l'entreprise et ses moyens techniques.	
C2.2.5	Formaliser le cahier des contenus.	Les moyens manuels et numériques de représentation graphique.	
Savoirs technologiques associés : SA, SB, S1, S2, S3, S4, S5, S6, S7.			

C2 : ÉTUDIER UNE RÉALISATION EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR

C2.3

Déterminer et planifier les étapes de réalisation.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C2.3.1	Définir les phases de réalisation en atelier et sur site.	Le cahier des charges.	Toutes les phases sont identifiées. Leurs durées sont définies.
C2.3.2	Planifier la réalisation et l'installation.	La maquette. Les ressources documentaires : - documentation de l'entreprise ; - publications imprimées ; - sites Internet, tutoriels... ; - fabricants, fournisseurs ; - ... Environnement du chantier.	La chronologie des phases de réalisation et d'installation sont définies et prennent en compte : - la disponibilité des moyens et des ressources de l'entreprise ; - les contraintes des partenaires ; - les contraintes du site.
C2.3.3	Déterminer les matériaux, les matériels et les besoins en personnel nécessaires à chaque phase de réalisation.	La documentation technique et réglementaire (fiches techniques de matériaux, de produits et des matériels...) Les ressources humaines de l'entreprise et ses moyens techniques.	Les choix sont adaptés au potentiel de l'entreprise.
C2.3.4	Définir et formaliser les modes opératoires de chaque phase de réalisation.		Tous les modes opératoires sont identifiés et mis à disposition.

Savoirs technologiques associés : S4, S5, S6.

C3 : RÉALISER UNE SIGNALÉTIQUE OU UN DÉCOR

C3.1 Préparer les matériels, les équipements, les outils, les matériaux.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C3.1.1	Approvisionner les matériaux, les consommables, l'outillage et les produits auxiliaires.	Le cahier des contenus.	Les quantités nécessaires à la réalisation sont disponibles.
C3.1.2	Gérer la préparation et le contrôle des matériaux et des produits.	Les ressources documentaires : - documentation de l'entreprise ; - publications imprimées ; - sites Internet, tutoriels... ; - fabricants, fournisseurs ; - ...	Les matériaux et les produits sont conformes aux documents de préparation et permettent la réalisation. Ils sont répartis en fonction des postes de travail.
C3.1.3	Préparer et régler les outils et les machines.	Environnement de l'atelier et du chantier.	La préparation et les réglages permettent la réalisation en atelier et sur site.
C3.1.4	Gérer les postes de travail.	La documentation technique et réglementaire (fiches techniques de matériaux, de produits et des matériels...) Les ressources humaines de l'entreprise et ses moyens techniques.	L'organisation des postes et de leur environnement est conforme aux règles : - d'ergonomie ; - de démarche qualité ; - de prévention et de sécurité.

Savoirs technologiques associés : S4, S5, S6.

C3 : RÉALISER UNE SIGNALÉTIQUE OU UN DÉCOR

C3.2

Préparer les fichiers pour la production.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C3.2.1	Gérer la récupération des fichiers des maquettes : textes, images et polices de caractères.	Le cahier des contenus Les ressources documentaires : - documentation de l'entreprise ; - publications imprimées ; - sites Internet, tutoriels... ; - fabricants, fournisseurs ; - ...	Les fichiers sont récupérés auprès du client ou à l'interne.
C3.2.2	Contrôler et adapter les fichiers aux moyens de production.	Environnement de l'atelier et du chantier. La documentation technique et réglementaire (fiches techniques de matériaux, de produits et des matériels...)	Les fichiers créés permettent la réalisation de l'ouvrage.
C3.2.3	Organiser l'archivage des fichiers et des données de production.	Les ressources humaines de l'entreprise et ses moyens techniques.	Les fichiers et données sont stockés avec le cahier des contenus.
Savoirs technologiques associés : S4, S5.			

C3 : RÉALISER UNE SIGNALÉTIQUE OU UN DÉCOR

C3.3

Préparer les supports.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C3.3.1	Assurer le débit et la préparation des supports.	Le cahier des contenus. Les fiches techniques des matériaux. L'équipe de production. Les matériaux. Les machines (à commande numérique ou manuelle), les outils et l'outillage. Les règles de sécurité. EPI.	Les débits sont conformes et optimisés. Les supports sont prêts à l'emploi.
C3.3.2	OPTION B : Préparer la teinte du fond et peindre le fond.		La teinte et le fond sont adaptés au décor peint.
C3.3.3	Contrôler la conformité du support.		L'état de surface du support permet la réalisation. OPTION B : Le support est conforme à la norme (NF DTU 59.1) et permet la réalisation.
Savoirs technologiques associés : S3, S4, S5, S6.			

C3 : RÉALISER UNE SIGNALÉTIQUE OU UN DÉCOR

C3.4

Gérer la logistique du chantier.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C3.4.1	Solliciter les autorisations administratives nécessaires pour : - occupation des sols (travail en hauteur, impact sur la circulation, durée...); - déclaration de travaux.	Le cahier des contenus. Les fiches techniques des matériaux. Les matériaux. Les machines (à commande numérique ou manuelle), les outils et l'outillage. Les règles de sécurité. EPI. Les ressources humaines de l'entreprise et ses moyens techniques.	Les procédures d'obtention sont respectées (délais, formulaires, circuit...) Les documents sont validés.
C3.4.2	Acheminer les matériaux, équipement et personnels.		L'acheminement prend en compte les contraintes du site, la réglementation et permet le démarrage du chantier.
C3.4.3	Communiquer avec le client, l'équipe et les entreprises partenaires.		Les informations relatives à la réalisation du chantier sont recueillies et transmises.
Savoirs technologiques associés : S4, S5, S6, S7.			

C3.5	Assurer les opérations de réalisation d'un décor ou d'une signalétique.		
-------------	--------------------------------------------------------------------------------	--	--

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus	
C3.5.1	Imprimer et découper les visuels 2D et 3D, d'un décor et/ou d'une signalétique.		Les visuels sont conformes à la maquette.	
C3.5.2	Poser le visuel sur support en atelier.		Les éléments du visuel sont correctement positionnés et appliqués sans défaut.	
C3.5.3	OPTION A : Découper le support et graver la signalétique.		Les découpes et gravures sont conformes à la maquette.	
C3.5.4	OPTION A : Exécuter le lettrage peint pour une signalétique au pochoir.		La reproduction de la lettre est fidèle.	
C3.5.5	OPTION B : Exécuter le décor peint (techniques de peinture à dominante phase aqueuse) : <ul style="list-style-type: none"> - effet de matières : bois et marbres courants... ; - patines : pierres, métaux... ; - trompe l'œil : ornements, grisaille, mouluration... ; - panoramique : ciels, architectures, paysages, personnages et végétation ; - enduits décoratifs ; - application de feuilles métalliques ; - lettrage peint d'un décor : traçage, rechampi, ombres et lumières. 		Le cahier des contenus. Les fiches techniques des matériaux. Les matériaux. Les machines (à commande numérique ou manuelle), les outils et l'outillage. Les règles de sécurité. EPI. Les ressources humaines de l'entreprise et ses moyens techniques.	Le décor est conforme à la maquette. Les techniques de mise en œuvre sont maîtrisées.
C3.5.6	Archiver les fichiers de fabrication.		Les fichiers sont stockés afin d'être réutilisés.	

Savoirs technologiques associés : S4, S5, S6, S7.

C3 : RÉALISER UNE SIGNALÉTIQUE OU UN DÉCOR

C3 : RÉALISER UNE SIGNALÉTIQUE OU UN DÉCOR			
C3.6	Assurer les opérations de finition d'une signalétique ou d'un décor.		
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C3.6.1	<p>OPTION A : Assurer les opérations de finition nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - découpe au contour ; - œillets, ourlets, fourreau (bâches) ; - lamination (adhésifs) ; - perçage et fraisage ; - adhésivage ; - vernis ou pelliculage. 	<p>Le cahier des contenus.</p> <p>Les fiches techniques des matériaux et des produits.</p> <p>Les matériaux.</p> <p>Les machines (à commande numérique ou manuelle), les outils et l'outillage.</p> <p>Les règles de sécurité. EPI.</p> <p>Les ressources humaines de l'entreprise et ses moyens techniques.</p> <p>Les machines et matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lamineur ; - tables de finition (mise à plat, découpe...) <p>Mur aspirant ou cabine de peinture.</p>	<p>Suivant l'opération de finition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la découpe est précise ; - la pose des œillets est correcte ; - le façonnage est soigné ; - la lamination est correctement appliquée ; - le diamètre du perçage est adapté au format du support ; - le choix de l'adhésif est adapté aux matériaux ; - l'application du vernis ou le pelliculage sont réguliers. <p>Le résultat est conforme à la maquette et prêt à la pose.</p>
C3.6.2	<p>OPTION B : Vernir le décor peint :</p> <ul style="list-style-type: none"> - application manuelle (brosses et rouleaux) ; - application mécanique (pulvérisation). 	<p>Mur aspirant ou cabine de peinture.</p>	<p>L'application du vernis est régulière et adaptée à la situation.</p>
Savoirs technologiques associés : S4, S5, S6, S7.			

C3 : RÉALISER UNE SIGNALÉTIQUE OU UN DÉCOR

C3.7 Installer une signalétique ou un décor sur site.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C3.7.1	Organiser et sécuriser l'espace d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> - le travail en hauteur ; - les moyens de protection ; - la gestion des circulations ; - l'alimentation (fluides, énergies...) 		L'organisation du chantier respecte la réglementation. Elle est fonctionnelle, permettant notamment l'utilisation des matériels et outils ainsi que la circulation des personnes.
C3.7.2	OPTION A : Installer le décor adhésif (vitrine, mur...) : <ul style="list-style-type: none"> - décollage, le cas échéant, de l'adhésif existant ; - dégraissage du support ; - application. 	Le cahier des contenus. Le bon de livraison. Les signalétiques et les décors à installer. Les règles de sécurité. EPI. Les ressources humaines de l'entreprise et ses moyens techniques.	L'installation du décor adhésif est conforme à la maquette. L'application peut être réalisée dans le respect des règles de sécurité.
C3.7.3	OPTION A : Conduire les opérations de dépose et de pose de signalétiques.	Les outils et outillage. Option A : CACES Nacelle.	Le positionnement est conforme à la maquette. Les règles de sécurité sont respectées.
C3.7.4	OPTION B : Installer les panneaux et toiles peintes : <ul style="list-style-type: none"> - fixation sur châssis ; - marouflage. 	Option B : Habilitation échafaudage : utilisation.	Le positionnement est conforme à la maquette. La tension des toiles sur châssis est régulière. Les toiles marouflées sont posées sans défauts. Les règles de sécurité sont respectées.
C3.7.5	Rendre compte de l'installation.		Les interventions et les difficultés sont signalées et explicitées au supérieur hiérarchique.

Savoirs technologiques associés : S4, S5, S6, S7.

C3 : RÉALISER UNE SIGNALÉTIQUE OU UN DÉCOR

C3.8 Organiser le bon fonctionnement des matériels, des équipements.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C3.8.1	Collecter les informations de dysfonctionnement.	<p>Les fiches techniques des matériaux et des produits.</p> <p>Les machines (à commande numérique ou manuelle), les outils et l'outillage.</p>	L'ensemble des informations relatives au dysfonctionnement est consigné.
C3.8.2	Organiser les interventions de maintenance.	<p>Les règles de sécurité.</p> <p>Les ressources humaines de l'entreprise et ses moyens techniques.</p> <p>Documents de maintenance de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - historique de maintenance ; - répertoire des prestataires ; - procédures et manuels d'utilisation ; - ... 	<p>Les opérations de maintenance préventives et curatives sont assurées en interne ou en faisant appel au SAV.</p> <p>Les pièces et les consommables courants sont disponibles.</p>
C3.8.3	Archiver les documents relatifs aux opérations de maintenance.		Les documents de maintenance sont classés et mis à jour.

Savoirs technologiques associés : S4, S5, S6, S7.

C3 : RÉALISER UNE SIGNALÉTIQUE OU UN DÉCOR

C3.9

Assurer le respect des normes environnementales et de sécurité.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C3.9.1	Organiser le stockage des produits dangereux.	Le cahier des contenus. Les règles de sécurité.	Le stockage est conforme à la réglementation (utilisation d'armoires de stockage, de bac de rétention, mise à jour du registre...)
C3.9.2	Trier et stocker les déchets avant enlèvement.	Les moyens de stockage. EPI.	Les déchets sont triés et stockés conformément à la réglementation.
C3.9.3	Assurer le bon usage des produits.	Registre des produits dangereux, comportant les risques d'utilisation. Document unique.	Les notices d'utilisation et de composition sont collectées. Les spécificités des produits sont signalées aux utilisateurs.
Savoirs technologiques associés : S4, S5, S6, S7.			

C4 : ARTS APPLIQUÉS AU MÉTIER ET CULTURE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE

C4.1		Analyser les caractéristiques graphiques, esthétiques et stylistiques.	
	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C4.1.1	Analyser les caractéristiques fonctionnelles, graphiques, esthétiques et stylistiques de réalisations et/ou d'œuvres.	Dossier du prescripteur : - particuliers ; - collectivités territoriales ; - établissements publics ; - grandes institutions ; - entreprises...	Les caractéristiques fonctionnelles, graphiques, esthétiques et stylistiques sont correctement appréhendées.
C4.1.2	Contextualiser des réalisations et/ou des œuvres dans leurs dimensions artistiques, culturelles et sociales.	Cahier des charges. Cahier des contenus. Bases de données techniques et esthétiques de l'entreprise.	Le contexte de création est correctement appréhendé.
C4.1.3	Comparer et classer des réalisations et/ou des œuvres en fonction de leurs caractéristiques fonctionnelles, graphiques, esthétiques et stylistiques.	Informations orales. Corpus de documents proposant des informations d'ordre esthétique et stylistique :	Les comparaisons et les classifications sont justes en fonction des critères choisis.
C4.1.4	Formuler des hypothèses esthétiques et stylistiques issues de l'analyse d'un processus de création.	- croquis, dessins ; - photographies ; - maquettes ; - vidéos ; - modélisation 2D ou 3D. Visites in situ. Bases documentaires (CDI, catalogues, Internet...) Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes ou un relevé.	Les constats sont pertinents et justifiés. Les hypothèses sont cohérentes au regard de l'analyse.
Savoirs technologiques associés : SA, SB, S1, S2, S3, S4, S5.			

C4 : ARTS APPLIQUÉS AU MÉTIER ET CULTURE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE

C4.2

Proposer des solutions graphiques et esthétiques.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C4.2.1	Exploiter une documentation fournie.	Dossier du prescripteur : - particuliers ; - collectivités territoriales ; - établissements publics ; - grandes institutions ; - entreprises...	Les caractéristiques remarquables sont identifiées et réinvesties.
C4.2.2	Rechercher des solutions esthétiques variées répondant à un cahier des charges.	Cahier des charges. Cahier des contenus. Bases de données techniques et esthétiques de l'entreprise.	Les solutions sont diversifiées et pertinentes au regard : - des contraintes techniques, esthétiques du projet ; - des compétences et des moyens de l'entreprise.
C4.2.3	Comparer et sélectionner des solutions relevant de la communication visuelle, du graphisme et de l'esthétique.	Informations orales. Corpus de documents proposant des informations d'ordre esthétique et stylistique : - croquis, dessins ; - photographies ; - maquettes ; - vidéos ; - modélisation 2D ou 3D.	L'analyse permet le choix de solutions pertinentes.
C4.2.4	Formaliser une proposition graphique finale.	Visites in situ. Bases documentaires (CDI, catalogues, Internet...) Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes ou un relevé.	Les éléments de recherche esthétique sont synthétisés et la proposition graphique est finalisée. La proposition permet la réalisation.
C4.2.5	Argumenter des solutions graphiques.		Les partis pris et le choix de la proposition finale sont justifiés.

Savoirs technologiques associés : SA, SB, S1, S2, S3, S4, S5.

C4 : ARTS APPLIQUÉS AU MÉTIER ET CULTURE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE

C4.3

S'exprimer graphiquement.

	Être capable de	Conditions	Résultats attendus
C4.3.1	Sélectionner les techniques de communication écrites ou graphiques.	Dossier du prescripteur : - particuliers ; - collectivités territoriales ; - établissements publics ; - grandes institutions ; - entreprises...	Les techniques choisies permettent des productions graphiques et écrites expressives et adaptées au cahier des charges.
C4.3.2	Relever et traduire des informations et des constats (d'ordres fonctionnel, graphique, esthétique, stylistique) sous forme de : - textes ; - croquis perspectifs ; - schémas ; - photos ; - vidéos ; - productions numériques ; - etc.	Cahier des charges. Cahier des contenus. Bases de données techniques et esthétiques de l'entreprise. Informations orales. Corpus de documents proposant des informations d'ordre esthétique et stylistique :	Le relevé et la traduction rendent compte des caractéristiques des objets, des espaces ou des visuels analysés.
C4.3.3	Traduire graphiquement les intentions formelles en réponse à un cahier des charges : - esquisses annotées, rough, croquis perspectifs, schémas, plans ; - maquettes de principes (2D/3D) en couleur (aquarelle, feutre, etc.) ; - maquettes numériques ; - échantillons ; - nuanciers ; - etc.	- croquis, dessins ; - photographies ; - maquettes ; - vidéos ; - modélisation 2D ou 3D. Visites in situ. Bases documentaires (CDI, catalogues, Internet...) Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes ou un relevé.	Les intentions sont clairement exprimées et répondent au cahier des charges.

Savoirs technologiques associés : S2, S3.

SAVOIRS ASSOCIÉS

Compétences et connaissances

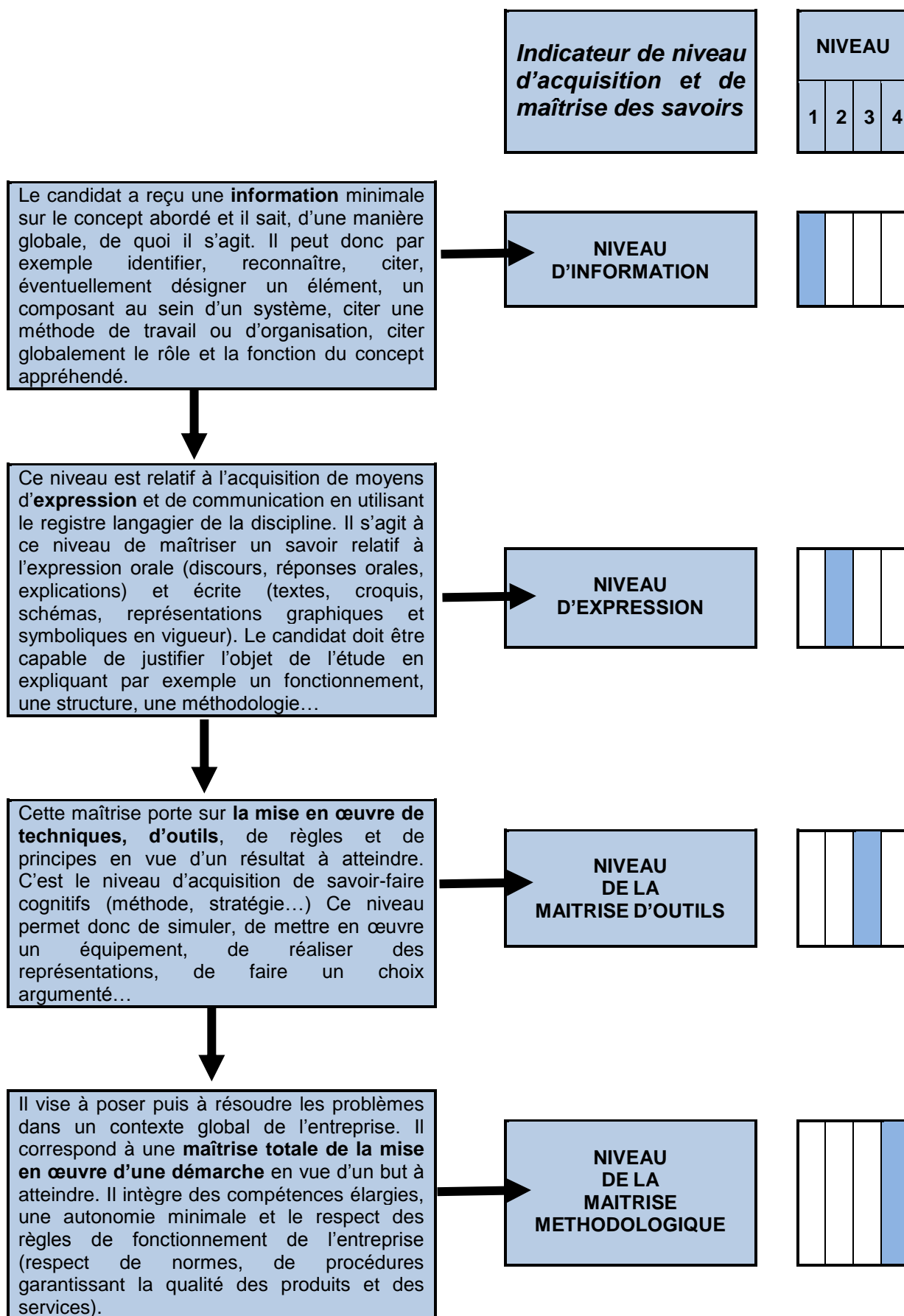
La compétence est la *mobilisation d'un répertoire de ressources (connaissances, capacités cognitives, procédurales, relationnelles...)* pour résoudre un problème dans une situation déterminée (Guy Le Boterf). De ce point de vue, la compétence est ce qui organise l'action professionnelle, lui donnant pertinence et efficacité (Philippe Astier).

Suivant cette définition, l'élève (ou l'apprenti) doit, dans une situation donnée, mobiliser des éléments de savoir, tant pour comprendre cette situation que pour développer ou mettre en œuvre les compétences qui lui permettront d'agir. C'est donc en tant que ressources que les connaissances sont mobilisées dans les compétences pour réaliser des tâches (ou des activités), plus ou moins complexes sur le plan cognitif.

Niveaux d'acquisition

Le degré de complexité et d'abstraction des tâches (ou des activités) réalisées par l'élève (ou l'apprenti) est étroitement lié aux situations rencontrées et aux niveaux d'acquisition des *connaissances associées* que ces situations mobilisent dans chaque compétence. Il convient donc de situer ces niveaux d'acquisition suivant le niveau attendu des tâches (ou des activités).

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



SOMMAIRE DES SAVOIRS ASSOCIÉS

Ouvertures culturelles (savoirs communs aux brevets des métiers d'art).

SA - Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques.

SB - Dialogues entre les cultures.

S1 – Culture artistique

S1.1 - Histoire de l'art et du design

S1.1.1 - Les principaux courants et les styles

S1.2 - Histoire de l'art liée au métier

S1.2.1 - Les grandes évolutions des techniques et des supports du XIX^e à l'ère numérique

S1.2.2 - Les principes typographiques appliqués

S1.2.3 - L'image et ses composantes

S1.2.4 - Les principes de composition

S2 - Arts appliqués

S2.1 - Moyens de traduction

S2.1.1 - Les outils traditionnels et numériques

S2.1.2 - Les moyens graphiques, plastiques, chromatiques et volumiques

S2.2 - Analyse et proposition d'arts appliqués

S2.2.1 - Le cahier des charges et/ou la demande client

S2.2.2 - Les fonctions d'une production issue du domaine professionnel

S2.2.3 - La méthodologie

S3 - Représentation graphique

S3.1 - Systèmes de représentation

S3.1.1 - Les différents types de représentation

S3.1.2 - Règles et conventions de représentation techniques

S3.2 - Outils de représentation

S3.2.1 - Outils manuels

S3.2.2 - Outils informatiques

S4 - Techniques et procédés

S4.1 - Procédés de préparation technique

S4.1.1 - Les étapes de réalisation d'une signalétique et d'un décor

S4.1.2 - La chronologie des phases de réalisation

S4.1.3 - Les matériaux et les matériels

S4.1.4 - Les modes opératoires

S4.1.5 - Le cahier des contenus

S4.2 - Procédés de préparation informatique

S4.2.1 - Les supports, les systèmes d'exploitation et les réseaux

S4.2.2 - Les logiciels professionnels liés aux machines

S4.2.3 - Les logiciels graphiques de traitement du texte et de l'image

S4.3 - Préparation des supports

S4.3.1 - Les consommables

S4.3.2 - Les supports rigides

S4.3.2 - Les supports souples

S4.4 - Techniques de réalisation Option A

S4.4.1 - Découpe

S4.4.2 - Gravure

S4.4.3 - Impression numérique 2D et 3D

S4.4.4 - Peinture au pochoir

S4.4.5 - Applications manuelles

S4.4.6 - Assemblage et installation

S4.5 - Techniques de réalisation Option B

S4.5.1 - Tracés de décor

S4.5.2 - Peinture

S4.5.3 - Effets de matières

S4.5.4 - Enduits décoratifs

S4.5.5 - Application de feuilles métalliques

S4.5.6 - Trompe l'œil

S4.5.7- Lettrage peint d'un décor

S4.5.8 - Découpe

S4.5.9 - Impression numérique 2D

S4.5.10 - Supports

S4.6 - Conditionnement, transport et stockage

S4.6.1 - Moyens et techniques de conditionnement, de stockage et de chargement

S5 - Matériels et matière d'œuvre

S5.1 - Matériels

S5.1.1 - Outillages

S5.1.2 - Machines de l'atelier

S5.1.3 - Maintenance

S5.2 - Produits et matériaux

S6 - Hygiène, sécurité, ergonomie et environnement

S6.1 - Hygiène et sécurité

S6.1.1 - L'hygiène

S6.1.2 - La prévention des risques professionnels

S6.1.3 - Programme de formation au travail en hauteur

S6.2 - Ergonomie

S6.3 - L'environnement et le développement durable

S6.4 - Accessibilité aux personnes handicapées

S7 - Communication

S7.1 - Communication interne et externe

S7.1.1 - Les éléments de communication

S7.1.2 - Les moyens de communication

S7.1.3 - les démarches administratives liées au chantier

COMPÉTENCES		SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS								
		S A	S B	S 1	S 2	S 3	S 4	S 5	S 6	S 7
C1	1 – Appliquer une méthodologie de projet.				X					
	2 – Collecter et exploiter les informations.	X	X	X	X	X	X	X	X	
	3 – Présenter des propositions esthétiques et techniques.	X	X	X	X	X				X
C2	1 – Analyser une demande, un cahier des charges.	X	X	X	X		X		X	
	2 – Proposer et justifier des solutions techniques de réalisation.	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	3 – Déterminer et planifier les étapes de réalisation.						X	X	X	
C3	1 – Préparer les matériels, les équipements, les outils, les matériaux.						X	X	X	
	2 – Préparer les fichiers pour la production.						X	X		
	3 – Préparer les supports.						X	X	X	
	4 – Gérer la logistique du chantier.						X	X	X	X
	5 – Assurer les opérations de réalisation d'un décor ou d'une signalétique.						X	X	X	X
	6 – Assurer les opérations de finition d'une signalétique ou d'un décor.						X	X	X	X
	7 – Installer une signalétique ou un décor sur site.						X	X	X	X
	8 – Organiser le bon fonctionnement des matériels, des équipements.						X	X	X	X
	9 – Assurer le respect des normes environnementales et de sécurité.						X	X	X	X
C4	1 – Analyser les caractéristiques graphiques, esthétiques et stylistiques.	X	X	X	X	X	X	X		
	2 – Proposer des solutions graphiques et esthétiques.	X	X	X	X	X	X	X		
	3 – S'exprimer graphiquement.				X	X				

Ouvertures culturelles (savoirs associés communs à tous les BMA)	
S.A	Convergences entre métiers d'art, domaines du design et champs artistiques
Connaissances	Limites des connaissances (exigences)
<p>Incidence du design et de la création artistique sur les productions contemporaines issues des métiers d'art.</p> <p>Incidence de l'évolution technologique et technique sur la création.</p> <p>Relations entre le projet et la démarche de l'artisan, du designer ou de l'artiste et les moyens techniques et plastiques mis en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les relations entre les métiers d'art et les différents domaines de la création. - Discerner les métissages entre différentes formes d'expression artistique. - Analyser des principes constructifs simples. - Situer une production.
S.B	Dialogues entre les cultures
<p>Événements qui ont favorisé les échanges entre les cultures (expositions universelles, mouvements de population, etc.).</p> <p>Sociétés multiculturelles.</p> <p>Codes formels propres aux différentes cultures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les formes d'expressions artistiques passées et présentes, - dans les métiers d'art, les domaines du design et les autres champs de la création. <p>Emprunts, échanges, influences entre les diverses cultures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des relations avec des contextes culturels, historiques, économiques, sociologiques, techniques. - Repérer les différents procédés techniques et leur évolution. - Identifier et relever des éléments ou des codes visuels rattachés à des cultures précises.

S1 – Culture artistique

Principes de base

À partir des notions acquises pendant le cycle de formation préparant au CAP, on s'attachera particulièrement à mettre en évidence, sans visée exhaustive, les relations entre les réalisations en signalétique ou décor peint, et les productions d'arts appliqués ou d'autres domaines artistiques relevant de l'histoire des arts en général.

On favorisera l'acquisition et la maîtrise de méthodes d'analyse, en privilégiant :

- l'étude des relations existant entre la signalétique ou le décor peint et les autres productions d'arts appliqués ou d'autres domaines artistiques de la même époque (communication visuelle, architecture, objet et mobilier, peinture et sculpture) ;
- l'étude chronologique et comparée d'œuvres ;
- l'identification des caractéristiques propres à un style ou un courant artistique ;
- l'analyse des caractères esthétiques des réalisations en signalétique ou décor peint ;
- l'évolution des techniques et leurs relations éventuelles ;
- la confrontation avec l'objet ou l'œuvre d'art à travers la visite d'entreprises, d'ateliers d'artisan d'art ou d'artistes, de lieux culturels.

S1.1 – Histoire de l'art et du design

Connaissances	Limites des connaissances (exigences)	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S1.1.1 - Les principaux courants artistiques et les styles de la préhistoire à nos jours, en occident (arts graphiques, architecture, peinture, sculpture...)</p>	<p>À partir d'une documentation ou en présence d'œuvres et/ou d'objets dans le cadre d'une recherche liée à un ouvrage de signalétique ou de décor :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les courants artistiques et les styles ; - situer chronologiquement et géographiquement les réalisations ; - connaître les principales caractéristiques des grands courants artistiques et styles ; - dégager les caractéristiques communes aux productions d'une même époque en référence aux pièces significatives de celle-ci ; - repérer la relation forme/fonction d'une communication visuelle, d'un espace, d'un objet ; - identifier les caractéristiques esthétiques et techniques liées : <ul style="list-style-type: none"> • à la destination ; • aux sources d'inspiration ; • aux contraintes techniques. 				

S1 – Culture artistique

S1.2 : Histoire de l'art liée au métier

Connaissances	Limites des connaissances (exigences)	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S1.2.1 : Les grandes évolutions des techniques et des supports du XIX^e à l'ère numérique : <ul style="list-style-type: none"> - Techniques : peinture, impression, gravure, numérique... ; - Supports : réclame, publicité, signalétique, enseigne, décor... 	<p>D'après une documentation ou une production liée aux domaines de la communication visuelle, de la signalétique et du décor, dans le cadre d'une demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contextualiser les productions étudiées ; - indiquer les principales productions liées aux domaines de la communication visuelle selon les périodes ; - analyser les caractéristiques d'un ouvrage en fonction du contexte d'usage, d'une époque ; - dégager les caractéristiques communes aux productions d'une même époque ; - repérer et expliquer les apports esthétiques liés à l'évolution des techniques de communication visuelle. 				
S1.2.2 : Les principes typographiques appliqués à : <ul style="list-style-type: none"> - une signalétique ou une enseigne ; - une communication visuelle ; - un décor. 					
S1.2.3 : L'image et ses composantes dans : <ul style="list-style-type: none"> - une signalétique ; - une communication visuelle ; - un décor. 					
S1.2.4 : Les principes de composition dans : <ul style="list-style-type: none"> - une signalétique ; - une communication visuelle ; - un décor. 					

S2 – Arts appliqués

Principes de base

La formation en arts appliqués a pour objectif le renforcement et l'élargissement, en autonomie des connaissances et pratiques de base acquises lors de la formation antérieure (CAP). Elle se fixe pour objectif complémentaire, l'appropriation des méthodes d'analyse et de recherche et des modes de représentation conventionnelle ; elle a pour finalité de sensibiliser à la création dans le but de viser un projet, voire une production.

Cela suppose :

- la prise en compte de contraintes, consignes et données ;
- la capacité d'analyse ;
- la recherche de solutions en fonction de critères techniques et esthétiques en lien étroit avec le travail réalisé en atelier et les modes de réalisation ;
- la maîtrise des moyens d'expressions plastiques appropriés, traditionnels et numériques.

S2.1 : Moyens de traduction

Connaissances	Limites des connaissances (exigences)	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S2.1.1 : Les outils traditionnels et numériques.</p> <p>Outils traditionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - crayons, feutres, fusains, craies, peintures... <p>Outils numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - logiciels de création numérique (retouche d'image, mise en page, dessin vectoriel...), appareils de prise de vues, palette graphique... 	<p>Dans le cadre d'une analyse, d'une recherche liée à un ouvrage de signalétique ou de décor, permettre à travers croquis, esquisse, rough :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification et la traduction des constituants plastiques ; - l'observation et la représentation d'un modèle réel ou figuré ; - la simplification, la géométrisation, la stylisation graphique ; - l'interprétation, la modification, la transposition, la combinaison, l'adaptation d'un graphisme ; - l'organisation et la composition d'une signalétique ou d'un décor ; - l'utilisation des différents moyens de traduction graphique et colorée ; - la traduction des effets de matière et de texture. 				
<p>S2.1.2 : Les moyens graphiques, plastiques, chromatiques et volumiques.</p> <p>La couleur (harmonies, contrastes, nuances...)</p> <p>Règles typographiques et lettrages.</p> <p>Principes d'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapport texte/image ; - rythmes ; - composition sur des surfaces et des volumes ; - ... <p>Techniques de simplification, géométrisation, stylisation...</p> <p>Techniques de traduction des constituants plastiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - graphismes et formes ; - couleurs, valeurs, matières et textures ; - effets et rendus de la lumière ; - espaces et volumes. 					

S2.2 : Analyse et proposition d'arts appliqués

S2.2.1 - Le cahier des charges et/ou la demande client. Contexte. Besoins. Exigences. Contraintes.	Permettre : <ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte des données et des contraintes d'une demande ; - l'identification des caractéristiques d'une production issue du domaine professionnel ; - la recherche des solutions dans le cadre d'un projet de réalisation en lien avec les enseignements de spécialités; - l'expression d'une intention graphique ; - l'utilisation des moyens d'expressions traditionnels et numériques. 				
S2.2.2 – Les fonctions d'une production issue du domaine professionnel. Fonction d'usage (informative, illustrative, commerciale...) Fonction esthétique. Fonction culturelle.					
S2.2.3 – La méthodologie. Investigation. Expérimentation. Réalisation. Communication.					

S3 – Représentation graphique

S3.1 : Systèmes de représentation

Connaissances	Limites des connaissances (exigences)	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S3.1.1 : Les différents types de représentation. Croquis, schéma, esquisse, rough, plan...	Permettre un relevé, manuel ou numérique, sur site. Permettre, à partir d'une demande de réalisation, d'effectuer numériquement ou manuellement : <ul style="list-style-type: none"> - un calepinage ; - un plan coté ; - un dessin de détail ; - une mise en situation. 				
S3.1.2 : Règles et conventions de représentation techniques. Échelles, cotations, nature des tracés...					

S3.2 : Outils de représentation.

S3.2.1 : Outils manuels. Croquis, schéma, esquisse à main levée.	Permettre un relevé, manuel ou numérique, sur site. Permettre, à partir d'une demande de réalisation simple, d'effectuer numériquement ou manuellement: <ul style="list-style-type: none"> - un calepinage ; - un plan coté ; - un dessin de détail. 				
S3.2.2 : Outils informatiques. Logiciels professionnels de DAO. Consultation de banques de données.					

S4 – Techniques et procédés

S4.1 Procédés de préparation technique

Connaissances	Limites des connaissances (exigences)	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S4.1.1 Les étapes de réalisation d'une signalétique et d'un décor dans les domaines de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la découpe d'adhésifs ; - l'impression numérique ; - l'impression 3D. <p>OPTION A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gravure ; - la peinture au pochoir. <p>OPTION B :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les tracés de décor ; - la peinture ; - les effets de matières ; - les enduits décoratifs ; - l'application de feuilles ; - le trompe l'œil ; - le lettrage peint d'un décor. 	<p>Permettre, à partir d'une demande, la réalisation d'un cahier des contenus prenant en compte les réglementations et les normes.</p> <p>Permettre de hiérarchiser et d'optimiser les phases de réalisation.</p> <p>Permettre d'anticiper et d'adapter les différentes phases préparatoires spécifiques à chaque outil et les adapter au travail à réaliser.</p>		B	A	
				A	
				B	
<p>S4.1.2 La chronologie des phases de réalisation.</p>					
<p>S4.1.3 Les matériaux et les matériels nécessaires à chaque phase de réalisation.</p>					

S4.2 Procédés de préparation informatique				
S4.2.1 Les supports, les systèmes d'exploitation et les réseaux.	<p>Permettre la gestion des fichiers de l'étude à la réalisation des ouvrages.</p> <p>Permettre la composition d'un visuel vectoriel et bitmap.</p> <p>Permettre la protection des données, et le respect des droits à l'image et des droits d'auteur.</p>			
S4.2.2 Les logiciels professionnels liés aux machines.				
S4.2.3 Les logiciels graphiques de traitement du texte et de l'image.				

S4.3 Préparation des supports

S4.3.1 Les consommables : encres, lames de découpe, fraises de gravure, agents nettoyants...	<p>Connaître les caractéristiques techniques des différents matériaux et leurs utilisations spécifiques.</p> <p>Permettre le chargement des machines.</p> <p>Permettre l'approvisionnement et la gestion du stock.</p> <p>Permettre la sélection, la mise au format des supports et leur préparation si nécessaire (peinture, perçage...)</p> <p>Permettre l'adhérence des matériels sur les supports (nettoyage, dégraissage...)</p>			
S4.3.2 Les supports rigides : - plans : panneau PVC, sandwich, verre... ; - courbes : carrosserie, objets, élément de décors.				
S4.3.3 Les supports souples : vinyles, textiles, bâches...				
S4.1.4 Les modes opératoires de chaque phase, pour la réalisation d'une partie ou de l'ensemble de l'ouvrage.				
S4.1.5 Le cahier des contenus (cahier de charges, maquettes, relevés, matière d'œuvre, données d'implantation, supports...)				

S4.4 : Techniques de réalisation Option A

S4.4.1 Découpe : - découpe manuelle ; découpe sur machines à commande numérique (fraiseuse, laser, plotter...)	<p>En réponse à une demande de réalisation, permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation d'outils manuels ; - le pilotage des machines de découpe, de gravure et 			
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

S4.4.2 Gravure. Gravure sur machine à commande numérique.	d'impression ; - l'application des vinyles sur des surfaces planes et courbes (façade, vitrine, carrosserie...) Permettre la réalisation de l'ouvrage.				
S4.4.3 Impression numérique 2D et 3D.					
S4.4.4 Peinture au pochoir.					
S4.4.5 Applications manuelles : - surfaces planes ; - surfaces courbes.					
S4.4.6 Assemblage et installation. En atelier et sur site : - collage, adhésivage ; - perçage, vissage ; - scellement béton ou chimique ; - autres...	En réponse à une demande de réalisation : - connaître les différentes techniques de mise en place ; - définir et permettre la réalisation des assemblages suivant la technique retenue.				

S4.5 : Techniques de réalisation Option B

S4.5.1 Tracés de décor : - à main levée ; - aux instruments ; - vidéo ou rétro projeté ; - au calque ; - au poncif ; - aux carreaux.	A partir d'une maquette ou d'un modèle, réaliser les tracés nécessaires préalables à la mise en peinture.				
S4.5.2 Peinture : - aplats ; - dégradés ; - ombre et lumière ; - glacis ; - en film mince ou épais.	Connaître les caractéristiques des différents types de peinture, afin de mettre en œuvre la technique appropriée à l'effet attendu.				
S4.5.3 Effets de matières : - bois ; - marbres courants... ; - patines ; - pierres ; - métaux ; - tissus.	Connaître les matières et leurs techniques d'imitation : - structure ; - graphisme ; - couleurs ; - texture ; - aspect (mat, brillant) ; - assemblages.				
S4.5.4 Enduits décoratifs.	Connaître Les produits et techniques de mise en œuvre (gestuelle et outils) pour obtenir un rendu de matière réelle ou inventée.				

<p>S4.5.5 Application de feuilles métalliques (or, argent, cuivre, aluminium).</p> <ul style="list-style-type: none"> - mixtion à l'eau ; - mixtion à l'huile. 	<p>Connaître les caractéristiques des différents types de feuilles et des mixtions et leurs utilisations spécifiques.</p>				
<p>S4.5.6 Trompe l'œil</p> <ul style="list-style-type: none"> - moulurations ; - ornements ; - grisaille ; - panoramiques (ciels, architectures, paysages, personnages et végétation, réaliste ou décoratif) ; - murs peints (réaliste ou décoratif). 	<p>Connaître les techniques et règles liées à la réalisation du trompe-l'œil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - perspectives conique et atmosphérique ; - rapports d'échelle, changements d'échelle ; - traduction du volume par les modulations des valeurs ; - notions de morphologie humaine, animale et végétale ; - principes d'anamorphose. 				
<p>S4.5.7 Lettrage peint d'un décor en utilisant les techniques de tracés et de peinture.</p>	<p>Traçage, rechampi, ombres et lumières.</p>				
<p>S4.5.8 Découpe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - découpe manuelle ; - découpe sur machines à commande numérique (plotter, fil chaud). 	<p>En réponse à une demande de réalisation limitée, permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation d'outils manuels ; - le pilotage des machines de découpe, de gravure et d'impression ; - l'application des vinyles sur des surfaces planes et courbes (façade, vitrine, carrosserie...) <p>Permettre la réalisation de l'ouvrage.</p>				
<p>S4.5.9 Impression numérique 2D.</p>					
<p>S4.5.10 Supports</p> <ul style="list-style-type: none"> - toile sur châssis ou marouflée ; - murs, plafonds, sols ; - menuiseries ; - mobilier. 	<p>En réponse à une demande de réalisation limitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître les différentes techniques de mise en place ; - définir et permettre la réalisation des assemblages suivant la technique retenue. 				

S4.6 : Conditionnement, transport et stockage

<p>S4.6.1 Moyens et techniques de conditionnement, de stockage et de chargement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractéristiques des produits et des ouvrages à déplacer (masse, volume, condition d'équilibre, quantité...) - principes de conditionnement et de stockage (calage, protection, sanglage, signalisation...) 	<p>En réponse à une demande de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître les différentes techniques de conditionnement et de chargement ; - permettre la gestion du stockage ; - permettre la gestion du transport d'un ouvrage. 				
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

S5 – Matériels et matière d'œuvre

S5.1 Matériels

Connaissances	Limites des connaissances (exigences)	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
<p>S5.1.1 Outillages :</p> <p>Commun</p> <ul style="list-style-type: none"> - de peinture : <ul style="list-style-type: none"> - brosse à peindre (brosse plate, pinceaux à lettre) ; - rouleaux ; - aérosol. - d'échenillage : <ul style="list-style-type: none"> - stilet. - de pose : <ul style="list-style-type: none"> - raclette plastique et feutre ; - pulvérisateur ; - ... - de découpe : <ul style="list-style-type: none"> - scie circulaire ; - cutter ; - ... - de finition : <ul style="list-style-type: none"> - perceuse, visseuse.... <p>Option A</p> <ul style="list-style-type: none"> - de pose : <ul style="list-style-type: none"> - décapeur thermique. - de finition : <ul style="list-style-type: none"> - presse à œillet ; - ... - de gravure : <ul style="list-style-type: none"> - seringue pneumatique à peinture. <p>Option B</p> <p>de découpe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coupeur à fil chaud - scie sauteuse. <p>de peinture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - brosse à peindre (blaireau, chiqueteur, deux mèches, queue à battre...) ; - peigne à décor ; - couteaux ; - règle à filet ; - ... <p>- de finition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ponceuse... 	<p>Dans le cadre d'une demande de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître la spécificité des machines et des outillages ; - connaître le matériel adapté à la réalisation ; - permettre : <ul style="list-style-type: none"> · le respect des consignes et des règles de sécurité liées aux machines et à l'outillage ; · l'utilisation du matériel. 				

<p>S5.1.2 Machines de l'atelier :</p> <p>Commun Découpe et collage : - plotter de découpe. Impression numérique et finitions : - imprimante numérique.</p> <p>Option A Découpe et collage : - laser de découpe ; - presse à chaud ; - ... Gravure : - machine à graver. Impression numérique et finitions : - lamineur. Impression 3D : - machine d'impression 3D. Option B Découpe : - machine à fil chaud.</p>					
<p>S5.1.3 Maintenance : La maintenance préventive de premier niveau : - critères de définition d'une intervention périodique ; - documents de suivi et d'entretien. La maintenance corrective de premier niveau : - identification des causes d'un dysfonctionnement ; - documents de suivi.</p>	<p>Permettre : - le respect des consignes et des règles de sécurité liées aux machines et à l'outillage ; - l'opérationnalité du matériel ; - la mise en place d'une intervention.</p>				

S 5.2 Produits et matériaux

<p>Commun</p> <p>Supports rigides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bois et dérivés. <p>Supports souples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - papiers ; - bâches. <p>Vinyles adhésifs :</p> <p><u>Pour découpe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vinyle de pochoir. <p><u>Pour impression numérique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - polymère ; - monomère. <p>Finition de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vernis. <p>Option A</p> <p>Supports rigides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plastiques (PMMA, ABS, PVC, PET...); - panneau sandwich ; - panneau composite ; - verre ; - aluminium ; - laiton ; - inox ; - acier ; - magnétique ; - carton ; - ... <p>Supports souples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tissus ; - ... <p>Vinyles adhésifs :</p> <p><u>Pour découpe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - polymère - monomère ; - coulé ; - dépoli ; - rétro-réfléchissant ; - flock et flex ; - ... <p><u>Pour impression numérique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - micro-perforé ; - flex ; - coulé ; - ... <p><u>Techniques:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - anti UV ; - anti chaleur ; 	<p>Connaître les principales conditions d'utilisation des produits et des matériaux</p> <p>Connaître les coûts d'utilisation des produits et des matériaux</p> <p>Connaître les qualités esthétiques des produits et des matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aspect ; - couleur ; - ... <p>Connaître les qualités physiques et chimiques des produits et des matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - résistance mécanique ; - compatibilité entre matériaux ; - résistance au feu ; - ... <p>Connaître l'impact écologique des produits et des matériaux.</p> <p>Connaître les grandes familles de matériaux et de produits.</p>				
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> - anti effraction ; - miroir sans teint ; - décoratif ; - ... <p>Finition de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - films de lamination ; - encapsulage ; - ... <p>Option B</p> <p>Supports rigides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plâtre et dérivés ; - béton ; - épiderme cartonné ; - pierres ; - résines ; - supports peints ; - apprêts ; - ... <p>Supports souples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toile polyester peinte ; - toile de lin. <p>Finition de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cire. 					
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--

<p>Options A et B</p> <p>Fixation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - colles ; - vis ; - adhésif double-face. <p>Encres d'impression :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aqueuse ; - solvant ; - UV ; - latex ; - ... <p>Peintures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - acryliques ; - primaires d'accrochages ; <p>Nettoyage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agents nettoyant ; - solvants ; - ... <p>Option A</p> <p>Fixation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretoise ; - œillet. <p>Encres d'impression :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de sublimation. <p>Produits de coloration pour la gravure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - peinture ; - encres ; - cires ; - oxydants. <p>Option B</p> <p>Encres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acryliques. <p>Peintures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en phase aqueuse ; - en phase solvantée. <p>Liants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acryliques ; - solvantés. <p>Pigments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poudres couleurs ; - poudres métalliques. <p>Diluants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aqueux ; - solvantés. <p>Enduits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en pâte ; - en poudre. 	<p>Connaître les principales conditions d'utilisation des produits et des matériaux.</p> <p>Connaître les qualités esthétiques des produits et des matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aspect ; - couleur ; - ... <p>Connaître les qualités physiques et chimiques des produits et des matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - résistance ; - compatibilité entre matériaux ; - ... <p>Connaître l'impact écologique des produits et des matériaux.</p> <p>Connaître les grandes familles de matériaux et de produits.</p>				
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

<p>Adjuvants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - durcisseur ; - siccatifs. <p>Feuilles métalliques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - or ; - argent ; - aluminium ; - cuivre. <p>Glacis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en phase aqueuse ; - en phase solvantée. 					
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--

S6 – Hygiène, sécurité, ergonomie et environnement

S6.1 Hygiène et sécurité

Connaissances	Limites des connaissances (exigences)	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S6.1.1 L'hygiène : - propreté du lieu de travail et de la tenue professionnelle.	Connaître les règles d'hygiène collective en vigueur sont connues.				
S6.1.2 La prévention des risques professionnels : - utilisation des matières dangereuses ; - protections sur le poste de travail ; - précautions à respecter dans l'atelier et sur chantier. Le risque lié à l'utilisation des peintures, encres, colles, vernis et solvants. Les étiquettes et fiches de données de sécurité des produits (FDSP) Les dispositifs de protection collective (hotte d'aspiration) Les équipements de protection individuelle (EPI : chaussures de sécurité, masques, gants...)	En atelier ou sur un chantier, permettre : - d'identifier les risques - de déterminer les précautions à respecter ou faire respecter ; - d'adopter ou de faire adopter un comportement adéquat ; - de respecter ou de faire respecter les dispositions d'hygiène et de sécurité à mettre en œuvre.				
S6.1.3 Programme de formation au travail en hauteur.	Être formé à l'habilitation au travail en hauteur : - CACES nacelle (option A) ; - utilisation d'échafaudages (option B).				

S6.2 Ergonomie

Programme de formation prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP). L'adaptation du poste de travail à la morphologie de l'opérateur. L'évolution du poste liée aux techniques et aux matériels.	Les gestes, postures et équipements adaptés au travail sont connus.				
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

S6.3 L'environnement et le développement durable

<p>Le traitement et la valorisation des déchets : tri (destruction ou recyclage), stockage, évacuation.</p> <p>Les circuits d'élimination des déchets sur le chantier.</p> <p>L'élimination des fluides.</p> <p>La consommation d'énergie.</p>	<p>Les règles sont connues.</p>				
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------	--	--	--	--

S6.4 Accessibilité aux personnes handicapées

<p>Option A</p> <p>Respect des recommandations professionnelles (AFNOR) et des normes relatives aux Établissements Recevant du Public (ERP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hauteurs (zone haptique, zone visuelle, zone visuelle éloignée...); - couleurs (contraste, brillance, luminance...); - éléments tactiles et/ou podo-tactiles (relief, braille, épaisseur...); - emplacements (lieu et support) - typographie (types, dimensions, espacement...); - aspect des matériaux. 	<p>Dans le cadre d'une réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'informer sur les préconisations à respecter ; - permettre le respect des dispositions et des recommandations professionnelles, et des normes relatives aux ERP. 				
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

S7 – Communication

S7.1 Communication interne et externe

Connaissances	Limites des connaissances (exigences)	Niveaux de maîtrise			
		1	2	3	4
S7.1.1 Les éléments de communication : <ul style="list-style-type: none"> - les niveaux de langage ; - le vocabulaire professionnel et technique ; - la hiérarchie de l'information ; - les situations de communication (contexte, acteurs, message et objectif) ; - les règles de communication de l'entreprise. 	Permettre : <ul style="list-style-type: none"> - l'identification du ou des destinataire(s) relatif(s) à l'information à transmettre ; - la sélection et l'organisation des informations à transmettre ; - la transmission des informations, des données, des consignes de façon claire et concise en utilisant les moyens de communication adaptés et s'assurer de la bonne réception des informations. 				
S7.1.2 Les moyens de communication : <ul style="list-style-type: none"> - présentation orale, - courrier postal, courrier électronique, réseaux sociaux... - logiciel de présentation, image, son, vidéo... ; - téléphone, internet, télécopie... 					
S7.1.3 les démarches administratives liées au chantier	Les différentes autorisations nécessaires à la réalisation du chantier et les organismes qui les délivrent sont identifiés.				

LEXIQUE

Accrochage : opération qui consiste à maintenir durablement un produit appliqué sur une surface.

Acrylique : résine synthétique en phase aqueuse.

Adhérence : ensemble de forces de liaison entre une peinture (ou un revêtement) et son support.

Adhésivage : l'adhésivage est une opération consistant à poser un adhésif double face au verso de visuels que l'on souhaite coller sur une structure déjà existante ou sur un support rigide.

Assiette : préparation de couleur rouge sur laquelle on pose l'or en feuilles dans les travaux de dorure.

Badigeon : couleur en détrempe à base de lait de chaux.

Battage : exercice qui consiste à imiter l'aspect du grain du bois, à l'aide d'une queue à battre.

Blaireau : outils en poils de blaireau qui sert à adoucir les effets de peinture.

Bloqué : se dit d'un fond rendu non absorbant par l'application d'un produit de peinture.

Brêcheur : brosse utilisée par les peintres en décor, pour les imitations de certains marbres.

Cahier des contenus : un cahier des contenus est un document référentiel d'un projet. Il regroupe l'ensemble des informations relatives au dossier : maquettes, formats, supports, marquages, références couleurs, fixations...

Calepinage : effectuer un calepinage consiste à préparer l'agencement ou l'assemblage de différents éléments (en impression ou en découpe) pour constituer un ensemble optimisé.

Camaïeu : peinture monochrome, recourant à un dégradé de valeurs d'une même couleur.

Chiquetage : opération qui consiste à appliquer une peinture par petites touches. Elle se pratique avec un pinceau à plusieurs mèches dit « pinceau à chiqueter ».

Cloquage : défaut d'une peinture ou d'un vernis, caractérisé par l'apparition, à sa surface, de bulles de tailles diverses.

Colorant universel : produit pigmenté, généralement non siccatif, permettant la coloration d'une peinture.

Couteau de peintre : lame d'acier souple pouvant avoir différentes largeurs utilisées par le peintre pour les travaux de rebouchage.

Couvrant : qualité d'une peinture masquant totalement le support sur lequel elle est appliquée.

Décor bois : travail en trompe l'œil imitant l'aspect du bois.

Décor marbre : travail en trompe l'œil imitant l'aspect du marbre.

Ébauche : se dit d'une première étape, lors de l'exécution d'un ouvrage.

Ébavurage : l'ébavurage est une opération manuelle ou mécanique ayant pour but d'enlever, sur une pièce usinée et/ou découpée, l'excès de matière appelé « bavure ». Le moyen le plus simple pour ébavurer est l'abrasion manuelle, à la lime, au papier abrasif ou à la ponceuse.

Embu : phénomène d'absorption anormal des composants liquides de la peinture par un support trop poreux.

Encapsulage : l'encapsulage est une technique de plastification qui consiste à envelopper des ouvrages d'un film plastique. L'ouvrage encapsulé est enfermé hermétiquement dans son enveloppe plastique et est ainsi rendu totalement étanche, permettant une utilisation en extérieur. L'encapsulage protège les ouvrages contre l'usure, l'effacement, l'altération des couleurs et permet de les présenter de manière à les mettre en valeur. Avec des épaisseurs différentes, les visuels peuvent être plus ou moins rigides. Quelque soit l'épaisseur, les encapsulages restent toujours souples et enroulables.

Enduisage : opération consistant à égaliser et à lisser une surface.

Entoilage : action qui consiste à poser une toile sur un support.

Entretoise : une entretoise est un système de fixation souvent utilisé en signalétique et qui permet de créer un espace entre un mur et un panneau. Les entretoises sont en inox, PVC colorées ou invisibles.

Fausse moulure : décor en trompe l'œil imitant une mouluration.

Filage : travail de décoration consistant à tracer sur un support, avec une brosse, des traits de différentes épaisseurs.

Flock et flex : le flock et le flex sont des vinyles thermocollants pour marquages de textiles par flockage. Ils se découpent sur un plotter et s'imprime sur une presse à chaud. Le flex a un aspect lisse et brillant et le flock, un aspect, visuel et tactile, velours. Il existe différents flex (de découpe, à effets et imprimables).

Frisage : rétraction en fines gouttelettes, par refus d'adhérence, d'une peinture ou d'un verni fraîchement appliqué sur une surface.

Glacis : peinture liquide pigmentée ou non.

Godet : récipient destiné à recevoir un liquide.

Impression : produit utilisé pour une première couche d'un décor peint.

Imprimante numérique : une imprimante numérique est une machine d'impression permettant d'imprimer en quadrichromie sur des supports souples ou rigides.

Lamineur : un lamineur est un appareil servant à disposer un film adhésif de protection (anti-UV, anti-tag...) sur une plaque (voir : panneau sandwich). S'emploie plutôt pour une utilisation en extérieur.

Liant : constituant essentiel d'une peinture, d'un vernis ou d'un enduit.

Machine à graver : elle permet, par fraisage ou au laser, d'inscrire en creux des indications typographiques ou des dessins au trait sur une plaque de laiton, d'aluminium ou de plexiglass et dérivés. De nombreuses options lui permettent de s'adapter à la gravure, à la découpe ou à différents types d'usinage (fraisage).

Manque de touche : zone non recouverte lors de l'application d'une couche de peinture.

Maquette numérique : la maquette numérique est une conception graphique réalisée informatiquement avec un logiciel de DAO.

Marouflage : collage d'une toile ou d'un revêtement effectué en appuyant fortement à l'aide d'une spatule, une brosse, ou un rouleau dur, pour chasser les bulles d'air.

Marquage : le marquage désigne le fait de marquer, ou le résultat de cette action. Dans le domaine de la signalétique et du décor graphique, les techniques les plus utilisées sont l'application de vinyle, la gravure, l'impression numérique.

Palette : support « bois ou plastique » destiné à déposer des couleurs.

Panneau composite : un panneau composite est un matériau constitué de fibres (fibres de verre, de bois,...) noyées dans une matrice résine (résine polyester par exemple).

Panneau sandwich : un panneau sandwich est constitué de deux plaques qui ensèrent une couche (par exemple : mousse de Polyuréthane coincée entre deux plaques d'aluminium). Il s'emploie comme support d'adhésifs opaques mono couleur ou quadrichromie.

Patine : vieillissement décoratif d'une peinture.

Peau d'orange : aspect rappelant celui de la peau d'une orange et dû à une viscosité trop épaisse.

Peignes aciers : outils métalliques dentelés qui servent à l'imitation du chêne.

Phase aqueuse : se dit d'une peinture formulée pour être utilisée avec de l'eau.

Poché : se dit d'une peinture dont la surface présente de petites aspérités régulières laissées par l'outil d'application.

Pochoir : support souple évidé selon une forme, un dessin précis, qui permet de peindre cette forme par simple passage d'une brosse.

Poncif : Dessin piqué reproduit généralement sur papier calque.

Presse à œillets : une presse à œillets est un appareil servant à percer et poser des œillets (par exemple sur une bâche) qui assureront la rigidité du trou de manière à passer une attache de fixation.

Ratissage : enduisage réalisé en couches minces.

Réchampir : peindre, sans déborder, le contour d'une surface.

Règle à filet : règle en bois légère parfaitement lisse et droite pour l'exécution des filets.

Siccatif : additif d'une peinture permettant d'en accélérer le séchage.

Signalétique : la signalétique a vocation à indiquer, guider, informer, un utilisateur dans un espace intérieur ou extérieur. Elle est apposée sur des murs, des vitrines, au sol, des panneaux ou des objets. Elle utilise des signes (chiffres, pictogrammes, logos, couleurs symboliques...) et/ou des mots. Support de communication, elle se doit d'être compréhensible et de mettre en valeur l'information et l'image graphique à véhiculer. La gamme de signalétique est vaste : de la plaque de porte, à la vitrophanie, en passant par le panneau directionnel.

Seringue pneumatique : une seringue pneumatique est un appareil servant à déposer de l'encre dans le creux d'une gravure (voir : machine à graver) effectuée dans une plaque, si cette dernière ne dispose pas d'une couche de coloration sur l'arrière.

Spalter : brosse plate utilisée pour lisser la peinture.

Subjectile : tout matériau destiné à être peint ou décoré.

Temps ouvert : délai d'utilisation d'un produit entre le moment de son application et celui de son temps de prise.

Zone haptique : la zone haptique, appelée également zone tactile, est la zone où les malvoyants et non-voyants vont chercher, de manière naturelle, les informations nécessaires à leur orientation de manière autonome au sein d'un bâtiment. En complément de la signalétique visuelle, la signalétique tactile et podotactile utilise la retranscription de l'information en relief et/ou en écriture braille.

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

II a : UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

PARTIE DE L'UNITÉ U 2 : ÉCONOMIE-GESTION

Le contenu de cette partie d'épreuve relative à l'économie-gestion est défini dans l'annexe 1 de l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 5 : MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE-CHIMIE

Mathématiques

La partie d'épreuve relative aux mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'annexe 1 de l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de mathématiques pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

Physique-Chimie

La partie d'épreuve relative à la physique chimie englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences mentionnés dans l'annexe 1 de l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'enseignement de physique et chimie pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 6 : LANGUE VIVANTE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉ U 7 : FRANÇAIS, HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Français

La partie d'épreuve relative au français englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 25 juin 2015).

Histoire, Géographie et Enseignement moral et civique

La partie d'épreuve relative à l'histoire-géographie, éducation civique englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 25 juin 2015).

UNITÉ U 8 : ÉDUCATION PHYSIQUE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013)

UNITÉ FACULTATIVE : LANGUE VIVANTE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences mentionnés dans l'arrêté du 3 avril 2013 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparant aux brevets des métiers d'art (B.O.E.N. du 6 juin 2013).

UNITÉS PROFESSIONNELLES (U.1, U.2, U.3, U.4)

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Compétences		U.1	U.2	U.3	U.4	
A1	CONDUITE DE PROJET EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR	C1.1- Appliquer une méthodologie de projet.	X			
		C1.2- Collecter et exploiter les informations.	X			
		C1.3- Présenter des propositions esthétiques et techniques.	X			
A2	ÉTUDE D'UNE RÉALISATION EN SIGNALÉTIQUE OU EN DÉCOR	C2.1- Analyser une demande, un cahier des charges.		X		
		C2.2- Proposer et justifier des solutions techniques de réalisation.		X		
		C2.3- Déterminer et planifier les étapes de réalisation.		X		
A3	RÉALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE OU D'UN DÉCOR	C3.1- Préparer les matériels, les équipements, les outils, les matériaux.			X	
		C3.2- Préparer les fichiers pour la production.			X	
		C3.3- Préparer les supports.			X	
		C3.4- Gérer la logistique du chantier.			X	
		C3.5- Assurer les opérations de réalisation d'un décor ou d'une signalétique.			X	
		C3.6- Assurer les opérations de finition d'une signalétique ou d'un décor.			X	
		C3.7- Installer une signalétique ou un décor sur site.			X	
		C3.8- Organiser le bon fonctionnement des matériels, des équipements.			X	
		C3.9- Assurer le respect des normes environnementales et de sécurité.			X	
COMPÉTENCES D'ARTS APPLIQUÉS ET DE CULTURE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE TRANSVERSALES AUX ACTIVITÉS A1, A2, A3.		C4.1- Analyser les caractéristiques graphiques, esthétiques et stylistiques.				X
		C4.2- Proposer des solutions graphiques et esthétiques.				X
		C4.3- S'exprimer graphiquement.				X

II b : RÈGLEMENT D'EXAMEN

BREVET DES MÉTIERS D'ART		Voie scolaire (établissement public ou privé sous-contrat), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage habilité)			Voie scolaire (établissement privé), Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage non habilité)	
Spécialité Arts graphiques		Formation professionnelle continue (établissement public)			Voie de la formation professionnelle continue (établissement privé) Candidats justifiant de 3 ans d'activité professionnelle Enseignement à distance	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 – Conduite de projet en signalétique ou en décor	U.1	3	ponctuel oral	20 min (a)	ponctuel oral	20 min (a)
E.2 – Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor	U.2	4				
<i>Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor</i>		3	CCF		ponctuel écrit	6 h
<i>Économie-Gestion</i>		1	CCF		ponctuel oral	10 min
E.3 – Réalisation d'une signalétique ou d'un décor	U.3	9				
<i>Réalisation d'une signalétique ou d'un décor</i>		7	CCF		ponctuel pratique	opt. A : 18 h opt. B : 22 h
<i>Période de formation en milieu professionnel</i>		2	CCF		ponctuel oral	20 min
E.4 – Arts appliqués au métier et Culture artistique professionnelle	U.4	6				
<i>Culture artistique professionnelle</i>		2	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h
<i>Arts appliqués au métier</i>		4	ponctuel écrit	6 h	ponctuel écrit	6 h
E.5 – Épreuve de Mathématiques – Physique - Chimie	U.5	3				
<i>Mathématiques</i>		1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h
<i>Physique - Chimie</i>		1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h
E.6 – Épreuve de langue vivante	U.6	2	CCF		ponctuel oral	20 min (b)
E.7 – Épreuve de Français – Histoire Géographie – Enseignement moral et civique	U.7	5				
<i>Français</i>		2,5	ponctuel écrit	2 h 30	ponctuel écrit	2 h 30
<i>Histoire, Géographie, Enseignement moral et civique</i>		2,5	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h
E.8 – Épreuve d'éducation physique et sportive	U.8	1	CCF		ponctuel pratique	
Épreuve facultative Langue vivante (1)	UF.1		ponctuel oral	20 min (b)	ponctuel oral	20 min (b)

(a) épreuve orale précédée de 30 minutes de préparation

(b) dont 5 minutes de préparation

(1) la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

II c : DÉFINITION DES ÉPREUVES

Épreuve E1 **Conduite de projet en signalétique ou en décor** U1 / Coefficient 3

Cette épreuve est commune aux deux options du BMA Arts graphiques.

- CONTENU DE L'ÉPREUVE

Les compétences évaluées dans l'épreuve sont celles du bloc de compétences n°1 « *Conduite de projet en signalétique ou en décor* ».

Cette épreuve permet d'évaluer la capacité du candidat à élaborer, préparer, organiser, gérer et présenter un projet de réalisation en signalétique ou en décor.

L'épreuve prend appui sur un dossier constitué par le candidat, elle ne conduit pas à la réalisation du projet, cependant le dossier doit en démontrer la faisabilité technique.

Le choix des supports, les éléments significatifs et la démarche adoptée doivent trouver une justification dans les solutions retenues. Des remarques ou des commentaires étayeront les principales étapes de réalisation.

Constitution du dossier :

Le candidat élabore un dossier dont il détermine l'objectif, la demande, les contenus, les étapes de réalisation et la présentation visuelle et orale.

Il en établit une copie numérique.

Pour tous les candidats, le dossier doit décrire une méthodologie de projet dans toutes ses phases et comporter :

- l'identification de la source thématique ;
- le cahier des charges ;
- des références esthétiques, stylistiques et culturelles ;
- des recherches graphiques et/ou volumiques, des dessins d'ensemble et de détail des choix techniques en adéquation avec les fonctions de l'ouvrage ;
- une ou des maquettes numériques ;
- des échantillons ;
- l'étude des coûts de réalisation ;
- les contraintes d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie et d'environnement ;
- les principales étapes de fabrication et d'installation, le cas échéant.

Forme du dossier :

Format : A3 (29,7cm - 42 cm).

Nombre de pages écrites, graphiques et techniques : de 20 à 24.

Le nombre d'échantillons est libre. Ces échantillons photographiés figurent dans le dossier.

Si le dossier est incomplet, le candidat peut être interrogé et une note lui est attribuée.

En cas de dossier rendu hors délai ou en cas d'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

Critères d'évaluation :

Les critères d'évaluation sont ceux mentionnés à la colonne « résultats attendus » des compétences du bloc de compétences n°1 « *Conduite de projet en signalétique ou en décor* ».

- MODE D'ÉVALUATION

Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes précédée de 30 minutes de préparation.

L'épreuve est notée sur 20 points ; 14 points sont attribués au dossier et 6 points à l'oral.

Le dossier support de l'oral et sa copie numérique seront rendus, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant le début de l'épreuve orale. Les membres de la commission d'évaluation procéderont à son évaluation avant la soutenance orale.

Dans une salle équipée avec les moyens de communication courants (tableau, vidéoprojecteur, supports informatiques...), le candidat présente, à sa convenance, l'ensemble de son dossier.

Le candidat procède à un exposé de 10 minutes, durant lequel il n'est pas interrompu.

Dans les 10 minutes qui suivent, il répond aux questions des membres de la commission d'évaluation.

Au terme de l'oral, la commission d'évaluation arrête la note qui sera proposée au jury.

La commission d'évaluation est constituée d'un professeur d'arts appliqués, d'un professeur de l'enseignement professionnel et d'un professionnel. En cas d'absence du professionnel, la commission pourra valablement statuer.

Épreuve E2 **Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor**

U2 / Coefficient 4

Épreuve spécifique à l'option A.

Cette épreuve est composée de 2 parties :

- Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor (option A signalétique) : coefficient 3
- Économie gestion : coefficient 1

Première partie : Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor (option A signalétique)

Les compétences évaluées dans l'épreuve sont celles du bloc de compétences n°2 « *Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor* ».

- CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette partie d'épreuve s'appuie sur l'étude d'une situation de réalisation présentée dans son contexte.

Elle porte sur un ouvrage mentionné en annexe 1 a.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "conditions" du référentiel de certification (annexe 1 b).

A partir du dossier et de ses connaissances concernant :

- l'entreprise, le déroulement et les acteurs du projet ;
- les outils de communication technique et esthétique ;
- les ouvrages, les matériaux et les produits ;
- les moyens et techniques de fabrication et d'installation.

Le candidat procède à l'analyse des données et des contraintes de la situation de réalisation afin de proposer des solutions techniques qu'il justifie.

À partir d'un modèle, de données du cahier des charges et de fichiers numériques, le candidat organise et effectue tout ou partie des opérations suivantes :

- vectorisation ;
- détourage d'image ;
- mise à l'échelle ;
- saisie et mise en forme de texte ;
- gestion de la résolution de l'image et des caractéristiques chromatiques ;
- enregistrement de fichiers permettant la sauvegarde et l'exploitation sur machines.

Critères d'évaluation.

Les critères d'évaluation sont ceux mentionnés à la colonne « résultats attendus » des compétences du bloc de compétences n°2 « *Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor* ».

- MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 6h00.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle informatique équipée de logiciels professionnels adaptés.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve s'effectue à l'occasion d'une situation d'évaluation située dans la deuxième partie de l'année terminale de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par l'équipe pédagogique de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

La proposition de note est établie par les enseignants de spécialité de l'équipe pédagogique, auxquels peuvent être associés des enseignants d'arts appliqués au métier et un professionnel. En l'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

La note définitive est délivrée par le jury.

Deuxième partie : économie-gestion.

La définition de cette partie d'épreuve est celle fixée dans l'annexe 2 de l'arrêté du 3 avril 2013 (B.O.E.N. du 6 juin 2013) fixant les modalités d'évaluation de l'économie-gestion au brevet des métiers d'arts.

Épreuve spécifique à l'option B.

Cette épreuve est composée de 2 parties :

- Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor (option B décor peint) : coefficient 3
- Économie gestion : coefficient 1

Première partie : Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor (option B décor peint)

Les compétences évaluées dans l'épreuve sont celles du bloc de compétences n°2 « *Étudier une réalisation en signalétique ou en décor* ».

- CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette partie d'épreuve s'appuie sur l'étude d'une situation de réalisation présentée dans son contexte.

Elle porte sur un ouvrage mentionné en annexe 1 a.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "conditions" du référentiel de certification (annexe 1 b).

A partir du dossier et de ses connaissances concernant :

- l'entreprise, le déroulement et les acteurs du projet ;
- les outils de communication technique et esthétique ;
- les ouvrages, les matériaux et les produits ;

- les moyens et techniques de réalisation et d'installation.

Le candidat procède à l'analyse des données et des contraintes de la situation de réalisation afin de proposer des solutions techniques qu'il justifie.

À partir d'un modèle, de données du cahier des charges, le candidat organise et effectue les opérations manuelles suivantes pour tout ou partie d'une maquette s'inscrivant dans un format A3 :

- traduction graphique du modèle ;
- restitution expressive des contraintes esthétiques définies dans le cahier des charges (matières, couleurs, effets...)

Critères d'évaluation.

Les critères d'évaluations sont ceux mentionnés à la colonne « résultats attendus » des compétences du bloc de compétences n°2 « *Étudier une réalisation en signalétique ou en décor* ».

- MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 6h00.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables à dessin pouvant accueillir plusieurs documents de format A3 et d'un point d'eau.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve s'effectue à l'occasion d'une situation d'évaluation située dans la deuxième partie de l'année terminale de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par l'équipe pédagogique de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle et ne peut excéder le double de celle-ci.

La proposition de note est établie par les enseignants de spécialité de l'équipe pédagogique, auxquels peuvent être associés des enseignants d'arts appliqués au métier et un professionnel. En l'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

La note définitive est délivrée par le jury.

Deuxième partie : économie-gestion.

La définition de cette partie d'épreuve est celle fixée dans l'annexe 2 de l'arrêté du 3 avril 2013 (B.O.E.N. du 6 juin 2013) fixant les modalités d'évaluation de l'économie-gestion au brevet des métiers d'arts.

Épreuve E3 Réalisation d'une signalétique ou d'un décor

U3 / Coefficient 9

Épreuve spécifique à l'option A.

Les compétences évaluées dans l'épreuve sont celles du bloc de compétences n°3 « *Réalisation d'une signalétique ou d'un décor* ».

Cette épreuve est composée de deux parties :

- Réalisation d'une signalétique ou d'un décor (option A signalétique) : coefficient 7 ;
- Évaluation de la formation en milieu professionnel : coefficient 2.

Première partie : Réalisation d'une signalétique ou d'un décor (option A signalétique)

- CONTENU

Cette partie d'épreuve porte sur les activités de préparation et de réalisation d'un ouvrage mentionné en annexe 1 a.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "conditions" du référentiel de certification (annexe 1 b).

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation et de fichiers préinstallés, d'effectuer les opérations suivantes :

- organisation du poste de travail ;
- préparation des matières d'œuvres, matériels et outillages ;
- préparation de tout ou partie des fichiers pour la réalisation ;
- mise en production sur machines ;
- pose et finition.

Critères d'évaluation.

Les critères d'évaluation sont ceux mentionnés à la colonne « résultats attendus » des compétences suivantes du bloc de compétences n°3 « *réalisation d'une signalétique ou d'un décor* » : C3-1, C3-2, C3-3, C3-5, C3-6, C3-9.

- MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 18h00.

Cette partie d'épreuve se déroule en atelier ou sur site.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve s'effectue à l'occasion d'une situation d'évaluation située dans la deuxième partie de l'année terminale de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par l'équipe pédagogique de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle.

La proposition de note est établie par les enseignants de spécialité de l'équipe pédagogique, auxquels peuvent être associés des enseignants d'arts appliqués au métier et un professionnel. En l'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

La note définitive est délivrée par le jury.

Deuxième partie : évaluation de la période de formation en milieu professionnel

- CONTENU

Cette partie d'épreuve s'appuie sur une évaluation en entreprise et sur l'évaluation d'une présentation d'un dossier de synthèse élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

Critères d'évaluation.

Les critères d'évaluation sont ceux mentionnés à la colonne « critères d'évaluation » des compétences C3-4, C3-7, C3-8 du bloc de compétences n°3 « Réalisation d'une signalétique ou d'un décor ».

Les autres compétences du bloc peuvent être mobilisées dans le cadre des activités en PFMP mais ne donnent pas lieu à une évaluation.

- MODES D'ÉVALUATION

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve repose sur deux temps d'évaluation d'égale pondération.

Premier temps d'évaluation (10 points) :

Evaluation des activités développées en entreprise.

Elle est effectuée, au sein des entreprises d'accueil, par les tuteurs et un enseignant du domaine professionnel en présence, si possible, du candidat. Elle concerne l'ensemble des périodes de formation en entreprise. La proposition de note est établie conjointement.

Deuxième temps d'évaluation (10 points) :

Evaluation d'un dossier de synthèse et de sa présentation orale.

Le dossier de synthèse est noté sur 4 points, et sa présentation orale sur 6 points.

Cette évaluation s'effectue dans la deuxième partie de l'année terminale de la formation.

Présentation orale du dossier de synthèse :

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, est d'une durée de 5 minutes environ.

A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien de 10 mn, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise ;
- l'organisation du travail, les solutions techniques et les moyens de mise en œuvre retenus et leurs justifications.

La proposition de note est établie par les enseignants de spécialité de l'équipe pédagogique, auxquels peuvent être associés des enseignants d'arts appliqués au métier et un professionnel. En l'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.
La note définitive est délivrée par le jury.

Épreuve ponctuelle

Durée : 20 mn

Evaluation d'un dossier de synthèse et de sa présentation orale.

Le dossier est noté sur 8 points et sa présentation orale sur 12 points.

Présentation orale du dossier de synthèse :

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, est d'une durée de 10 minutes.

A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien de 10 mn, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise,
- l'organisation du travail, les solutions techniques et moyens de mise en œuvre retenus et leur justification.

La proposition de note est établie par les enseignants de spécialité de l'équipe pédagogique, auxquels peuvent être associés des enseignants d'arts appliqués au métier et un professionnel. En l'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

La note définitive est délivrée par le jury.

Épreuve spécifique à l'option B.

Les compétences évaluées dans l'épreuve sont celles du bloc de compétences n°3 « *réalisation d'une signalétique ou d'un décor* ».

Cette épreuve est composée de deux parties :

- Réalisation d'une signalétique ou d'un décor (option B décor peint) : coefficient 7
- Évaluation de la formation en milieu professionnel : coefficient 2

Première partie : Réalisation d'une signalétique ou d'un décor (option B décor peint)

- CONTENU

Cette partie d'épreuve porte sur les activités de préparation et de réalisation d'un ouvrage mentionné en annexe 1 a.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "conditions" du référentiel de certification (annexe 1 b).

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'une documentation et de fichiers préinstallés si nécessaire, d'effectuer tout ou partie des opérations suivantes :

- organisation du poste de travail ;
- préparation des matières d'œuvres, matériels et outillages ;
- mise en production sur machines dans le cadre de techniques mixtes ;
- exécution des différentes opérations de réalisation du décor.

Critères d'évaluation.

Les critères d'évaluations sont ceux mentionnés à la colonne « résultats attendus » des compétences suivantes du bloc de compétences n°3 « *Réalisation d'une signalétique ou d'un décor* » : C3-1, C3-2, C3-3, C3-5, C3-6, C3-9.

- MODES D'ÉVALUATION

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités, les documents ressources, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Évaluation par épreuve ponctuelle.

Durée : 22h00.

Cette partie d'épreuve se déroule en atelier ou sur site.

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve s'effectue à l'occasion d'une situation d'évaluation située dans la deuxième partie de l'année terminale de la formation.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par l'équipe pédagogique de l'établissement.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'épreuve ponctuelle.

La proposition de note est établie par les enseignants de spécialité de l'équipe pédagogique, auxquels peuvent être associés des enseignants d'arts appliqués au métier et un professionnel. En l'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

La note définitive est délivrée par le jury.

Deuxième partie : évaluation de la période de formation en milieu professionnel

- CONTENU

Cette partie d'épreuve prend appui sur le dossier élaboré à l'issue de la période de formation en milieu professionnel, conformément à l'annexe III « Période de formation en milieu professionnel ».

Critères d'évaluation.

Les critères d'évaluation sont ceux mentionnés à la colonne « résultats attendus » des compétences C3-4, C3-7, C3-8 du bloc de compétences n°3 « *Réalisation d'une signalétique ou d'un décor* ».

Les autres compétences du bloc peuvent être mobilisées dans le cadre des activités en PFMP mais ne donnent pas lieu à une évaluation.

- MODES D'ÉVALUATION

Évaluation par contrôle en cours de formation.

Cette partie d'épreuve repose sur deux temps d'évaluation d'égale pondération.

Premier temps d'évaluation (10 points) :

Evaluation des activités développées en entreprise.

Elle est effectuée, au sein des entreprises d'accueil, par les tuteurs et un enseignant du domaine professionnel en présence, si possible, du candidat. Elle concerne l'ensemble des périodes de formation en entreprise. La proposition de note est établie conjointement.

Deuxième temps d'évaluation (10 points) :

Evaluation d'un dossier de synthèse et de sa présentation orale.

Le dossier de synthèse est noté sur 4 points, et sa présentation orale sur 6 points.

Cette évaluation s'effectue dans la deuxième partie de l'année terminale de la formation.

Présentation orale du dossier de synthèse :

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, est d'une durée de 5 minutes environ.

A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien de 10 mn, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise ;
- l'organisation du travail, les solutions techniques et les moyens de mise en œuvre retenus et leurs justifications.

La proposition de note est établie par les enseignants de spécialité de l'équipe pédagogique, auxquels peuvent être associés des enseignants d'arts appliqués au métier et un professionnel. En l'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

La note définitive est délivrée par le jury.

Épreuve ponctuelle

Durée : 20 mn

Evaluation d'un dossier de synthèse et de sa présentation orale.

Le dossier est noté sur 8 points et sa présentation orale sur 12 points.

Présentation orale du dossier de synthèse :

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, est d'une durée de 10 minutes.

A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien de 10 mn, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement et de l'entreprise,
- l'organisation du travail, les solutions techniques et moyens de mise en œuvre retenus et leur justification.

La proposition de note est établie par les enseignants de spécialité de l'équipe pédagogique, auxquels peuvent être associés des enseignants d'arts appliqués au métier et un professionnel. En l'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

La note définitive est délivrée par le jury.

Épreuve E4 Arts appliqués au métier et culture artistique professionnelle U4 / Coefficient 6

Cette épreuve est commune aux deux options du BMA Arts graphiques.

Elle comporte deux parties donnant lieu à des situations d'évaluation séparées :

- Partie 1 : Culture artistique professionnelle, coefficient 2.
- Partie 2 : Arts appliqués au métier, coefficient 4.

Les compétences évaluées dans l'épreuve sont celles du bloc de compétences transversales n°4 « Arts appliqués au métier et culture artistique professionnelle ».

Critères d'évaluation.

Les critères d'évaluations sont ceux mentionnés à la colonne « résultats attendus » des compétences du bloc de compétences n°4 « Arts appliqués au métier et culture artistique professionnelle ».

Première partie : Culture artistique professionnelle

- CONTENU

À partir d'une réalisation ou de documents historiques ou contemporains, cette partie d'épreuve doit permettre de vérifier la capacité du candidat à :

- identifier, situer et comparer des éléments ou des ensembles d'éléments historiques ou contemporains.
- analyser au plan esthétique et stylistique une ou plusieurs réalisations du champ professionnel et d'autres créations artistiques de même époque.

Les réponses peuvent comporter des croquis.

Cette partie d'épreuve comprend une ouverture culturelle élargie et un dialogue entre les cultures (savoirs communs SA et SB).

- MODE D'ÉVALUATION

Partie d'épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures.

Deuxième partie : Arts appliqués au métier

- CONTENU

Cette épreuve vise à vérifier la capacité du candidat à proposer diverses solutions esthétiques et techniques répondant à une demande précise relative à la conception, l'adaptation d'une réalisation en lien avec la signalétique et le décor, et à exprimer graphiquement ses recherches.

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- exploiter une documentation fournie (objets de référence, échantillons, photographies, catalogues...).
- proposer et représenter des solutions répondant à des fonctions et des styles indiqués ou induits :
 - effectuer des recherches sous forme d'esquisses,
 - sélectionner et de développer la proposition répondant le mieux au cahier des charges,

- traduire graphiquement le projet d'étude,
- préciser par écrit les choix esthétiques et techniques.

- MODE D'ÉVALUATION

Partie d'épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 6 heures.

Cette partie d'épreuve se déroule obligatoirement dans une salle équipée de tables à dessin pouvant accueillir plusieurs documents de format A3 et d'un point d'eau.

E.5 : ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE-CHIMIE**U5
coefficient 3**

La définition de l'épreuve est celle fixée dans l'annexe 2 de l'arrêté du 3 avril 2013 (B.O.E.N. du 6 juin 2013) fixant les modalités d'évaluation des mathématiques et de la physique-chimie au brevet des métiers d'arts.

E.6 : EPREUVE DE LANGUE VIVANTE**U.6
coefficient 2**

La définition de l'épreuve est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 3 avril 2013 (B.O.E.N. du 6 juin 2013) fixant les modalités d'évaluation de langue vivante au brevet des métiers d'arts.

**E.7 : ÉPREUVE DE FRANÇAIS – HISTOIRE GÉOGRAPHIE –ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE U.7
coefficient 5**

La définition de l'épreuve est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 12 juin 2016 (B.O.E.N. du 25 juin 2015) fixant les modalités d'évaluation du français et de l'histoire-géographie et enseignement moral et civique au brevet des métiers d'arts.

E.8 : EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**U.8
coefficient 1**

La définition de l'épreuve est celle fixée dans l'arrêté du 03 avril 2013 (B.O.E.N. du 6 juin 2013) fixant les modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive au brevet des métiers d'arts.

EF 1 : ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE**UF 1**

La définition de l'épreuve est celle fixée dans l'annexe de l'arrêté du 3 avril 2013 (B.O.E.N. du 6 juin 2013) fixant les modalités d'évaluation de langue vivante au brevet des métiers d'arts.

**DÉFINITION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE DES SIGNES
FRANCAISE (L.S.F.)**

⇒**Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes** précédée d'un temps de préparation de 30 minutes (Y compris le temps nécessaire à la connaissance des documents proposés au candidat).

L'épreuve prend appui sur un document apporté par l'examineur. Durant toute l'épreuve, l'examineur et le candidat ne communiquent qu'en langue des signes à l'exclusion de tout autre langage.

Déroulement de l'épreuve :

Pendant le temps de préparation de 30 minutes, l'examineur propose au candidat deux documents :

- un document iconographique contemporain,
- un texte contemporain, écrit en français d'une longueur maximale de 2000 signes typographiques.

Au cours de la même journée d'interrogation, chaque examinateur veillera à proposer deux documents différents à chaque candidat.

Le candidat choisit sur lequel des deux documents portera son évaluation (le temps utilisé pour découvrir les documents fait partie intégrante des 30 minutes de préparation).

Le candidat présente le document qu'il a choisi sans être interrompu ni relancé par l'examineur. Cette présentation, qui ne doit pas être un commentaire formel, est suivie d'un entretien conduit par l'examineur qui, prenant appui sur le document support et l'exposé du candidat, formule des questions pour, par exemple, permettre au candidat de préciser une analyse ou un point de vue ou de développer une idée

Critères d'évaluation :

On attend du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue, voire développer une argumentation.

Le candidat doit :

a) pour la présentation du document (durée : 5 minutes, notée sur 10 points)

- être capable de rendre compte du contenu du document qui lui est proposé, pouvoir le décrire, expliciter la situation ou le thème présenté, apporter un commentaire personnel s'il le juge approprié ou pertinent.
- faire la preuve de sa capacité à signer clairement, à un rythme naturel et à un niveau qui n'entrave pas la transmission de sa présentation.

b) pour l'entretien (durée : 25 minutes, noté sur 10 points)

- comprendre des signes familiers et fréquents portant sur des domaines familiers ou des questions d'actualité que l'examineur utilise de façon naturelle.
- être capable de faire face à une situation de communication où il lui est demandé de bien recevoir un message ou une question, afin de pouvoir réagir ou répondre en s'exprimant à son tour par des signes clairs et à un rythme convenable.
- faire preuve d'une certaine aisance : signer en continu pour exprimer ou défendre un point de vue, argumenter, voire apporter une contradiction.

Le candidat, tout comme l'examineur, peut étendre la discussion sur d'autres points sans lien direct avec le document.

ANNEXE III

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La période de formation en milieu professionnel est une phase déterminante de la formation menant au diplôme. En interaction avec la formation dispensée en centre de formation, elle doit être comprise comme une période d'apprentissage plutôt que d'approfondissement des compétences et des connaissances acquises en établissement.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années. Les documents et matériels pédagogiques nécessaires à la formation et à l'évaluation sont définis, à partir des objectifs du référentiel, en commun par les formateurs de l'établissement et le tuteur de l'entreprise concernée.

OBJECTIFS

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines, techniques, réglementaires d'une entreprise ou d'un atelier ;
- d'appréhender des méthodes de travail ;
- d'exécuter des interventions conformes au référentiel des activités professionnelles ;
- d'utiliser des matériels spécifiques ;
- d'observer et analyser, au travers de situations concrètes, les différents aspects d'une stratégie de qualité ;
- d'exploiter ces acquis dans le domaine de la communication en mettant en œuvre de véritables relations avec les différents interlocuteurs de l'entreprise ;
- d'appréhender la structure (statut administratif et juridique, organisation, partenaires, sous-traitants, etc.) d'une entreprise ou d'un atelier.

ORGANISATION

Toute l'équipe pédagogique est concernée par la période de formation en milieu professionnel et participe à l'organisation et au suivi conformément à la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 (BO n° 13 du 31 mars 2016), relative à l'encadrement des périodes en entreprise.

Chaque professeur participe aux visites en entreprise ou en atelier en accord avec le maître de stage. Une planification de ces visites est établie par l'équipe pédagogique et le maître de stage. Pour chaque période de formation, un plan individuel de formation type livret de compétences, passeport ou livret d'apprentissage fait l'objet d'un accord préalable entre l'équipe pédagogique, l'établissement scolaire et l'élève lui-même.

Ce document présente :

- les compétences et savoirs à acquérir pendant la période de formation en milieu professionnel ;
- les pré-requis indispensables pour aborder la formation en milieu professionnel décrite dans le contrat de formation ;
- les modalités de formation dans l'entreprise ou l'atelier (tâches confiées en autonomie ou accompagnées, matériels utilisés, services et équipes concernés...) ;
- les modalités d'évaluation des compétences.

1. Voie scolaire

La durée de la formation en milieu professionnel est de 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit faire obligatoirement l'objet d'une convention entre l'entreprise d'accueil et le chef d'établissement conformément à la convention-type établie par la note de service n° 2016-053 du 29 mars 2016 (BO n° 13 du 31 mars 2016).

Suivi de la période de formation en milieu professionnel :

Chaque période de formation en milieu professionnel est évaluée dans le cadre d'un bilan individuel établi conjointement par le maître de stage, l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire et l'élève lui-même.

Ce bilan précise :

- les tâches et activités confiées à l'élève par rapport au plan individuel de formation en milieu professionnel ;
- les performances réalisées par l'élève pour chacune des compétences prévues au plan individuel de formation en entreprise décrit ci-dessus ;
- les connaissances associées acquises.

Au terme de chaque période de formation en milieu professionnel, l'élève constitue un compte rendu des activités qu'il remet dans les délais fixés par l'équipe pédagogique.

Le compte rendu des activités aborde, en préambule, l'organisation de l'entreprise ou de l'atelier et le secteur professionnel concerné. Il doit mettre en évidence les tâches ou travaux significatifs réalisés en précisant le niveau d'autonomie et la participation à l'action collective. L'organisation des travaux et l'approche des coûts de réalisation doivent être abordées.

À partir de la totalité des comptes rendus d'activités, l'élève réalise une synthèse de deux activités jugées comme les plus significatives après validation de l'équipe pédagogique. Cette synthèse se présente sous forme de fiches techniques. Elle est accompagnée d'une fiche de présentation du secteur professionnel et des entreprises ou des ateliers dans lequel ces activités ont été réalisées. Les documents ou informations collectés doivent respecter les règles de confidentialité propres à l'entreprise ou à l'atelier.

Le dossier de synthèse (fiches techniques et fiche de présentation du secteur professionnel) ne doit pas excéder 5 pages format A4 et les annexes, 15 pages.

Au dossier de synthèse sont également jointes les attestations de stage. Elles permettent de vérifier la conformité réglementaire de la formation en milieu professionnel (dates, durée, secteur d'activité).

Un candidat qui ne présente pas les attestations de stage ne peut pas faire valider la partie évaluant la formation en milieu professionnel de l'épreuve E3.

2. Voie de l'apprentissage

La durée de la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

Afin d'assurer une cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer les maîtres d'apprentissage des objectifs des différentes périodes de formation et plus particulièrement de leur importance dans la réalisation du rapport d'activités.

L'apprenti constitue un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus.

Le dossier de synthèse doit être rendu un mois avant la date de début des examens lorsque l'épreuve est présentée sous forme ponctuelle.

3. Voie de la formation continue

a) Candidat en situation de première formation ou de reconversion

La durée de formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le cadre de la formation continue.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel. Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, le stage obligatoire est inclus dans la période de formation dispensée en milieu professionnel si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs.

Le candidat rédige un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus.

b) Candidat en situation de perfectionnement

L'attestation de formation en milieu professionnel est remplacée par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant du secteur professionnel concerné en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Sur la base de son expérience, le candidat rédige un dossier de synthèse identique à celui défini pour la voie scolaire ci-dessus.

4. Candidat positionné

Pour les candidats ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D 337-130 du code de l'éducation, la durée de formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :
6 semaines.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE UNITÉS

La correspondance s'entend :

- entre l'option A Graphisme en lettres et décor et l'Option A Signalétique ;
- entre l'option B Décorateur de surfaces et volumes et l'option B Décor peint.

Brevet des métiers d'art Graphisme et décor Option A Graphisme en lettres et décor Option B Décorateur de surfaces et volumes (arrêté du 22 octobre 1999 modifié)		Brevet des métiers d'art Arts graphiques Option A Signalétique Option B Décor peint défini par le présent arrêté	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
E.1 - Épreuve professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie-gestion	U1	E.2 – Étude d'une réalisation en signalétique ou en décor	U2
		E.3 – Réalisation d'une signalétique ou d'un décor	U3
E.2 - Épreuve de projet de réalisation	U2	E.1 – Conduite de projet en signalétique ou en décor	U1
E.3 - Épreuve de cultures artistiques	U3	E.4 – Arts appliqués au métier et Culture artistique professionnelle	U4
E.4 - Épreuve d'arts appliqués	U4		
E.5 : Épreuve de mathématiques, physique-chimie	U5	E.5 : Épreuve de mathématiques, physique-chimie	U5
E.6 : Épreuve de langue vivante	U6	E.6 : Épreuve de langue vivante	U6
E.7 : Épreuve de français – histoire géographie – enseignement moral et civique	U7	E.7 : Épreuve de français – histoire géographie – enseignement moral et civique	U7
E.8 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U8	E.8 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U8
EF 1 : Épreuve facultative de langue vivante	UF1	EF 1 : Épreuve facultative de langue vivante	UF1